



# Projet de défrichage pour mise en culture – Commune de Mison (04)

Juin 2021

## Note Environnementale



**eQUINOXe**  
**ENVIRONNEMENT**

Ingénierie et Conseil en Environnement

**Projet de défrichage pour mise en culture sur la commune de Mison (04) – Note environnementale**

Version	V1	
Date	09 juin 2021	
Pétitionnaire / Mandataire Equinoxe Environnement	Ferme du Roc de l'Aigle Les Charles – Ribiers 05300 VAL-BUECH-MEOUGE	
Interlocuteur	M. Nicolas MARTINELLI	06.71.98.83.97
Equinoxe Environnement, Responsable du projet	M. Jean-Sébastien BURSTERT	contact@equinoxeenvironnement.fr 07.72.35.18.54

# Sommaire

Table des illustrations .....	5
<b>Partie 1. Préambule .....</b>	<b>6</b>
1 Evaluation environnementale .....	6
2 Défrichement .....	6
<b>Partie 2. Description du projet.....</b>	<b>7</b>
1 Localisation.....	7
2 Description du projet.....	10
2.1 Objectifs et caractéristiques du projet .....	10
2.2 Travaux et aménagements associés .....	10
<b>Partie 3. Etat initial.....</b>	<b>12</b>
1 Milieu physique.....	12
1.1 Topographie.....	12
1.2 Géologie .....	12
1.3 Hydrologie et hydrogéologie .....	13
1.4 Risques naturels.....	14
1.4.1 Mouvements de terrain.....	14
1.4.2 Inondations.....	14
1.4.3 Séismes .....	14
1.4.4 Retrait et gonflement des argiles .....	14
1.4.5 Feux de forêts .....	14
2 Milieu naturel.....	15
2.1 Zonages d’inventaires ZNIEFF .....	15
2.2 Natura 2000.....	16
2.3 Corridors écologiques .....	17
2.4 UNESCO Géoparc de Haute-Provence .....	19
2.5 Zones humides.....	20
2.6 Habitats naturels .....	21
2.7 Flore .....	28
2.7.1 Méthodologie.....	28
2.7.2 Espèces remarquables potentielles .....	29
2.7.3 Synthèse des inventaires .....	30

2.8	Faune .....	32
2.8.1	Avifaune.....	32
2.8.2	Papillons .....	36
2.8.3	Mammifères terrestres .....	38
2.8.4	Chiroptères .....	39
2.8.5	Amphibiens et reptiles .....	42
3	Paysage.....	44
3.1	Perceptions sur l'aire d'étude .....	45
3.2	Perceptions vers l'aire d'étude .....	47
4	Milieu humain et cadre réglementaire .....	50
4.1	Usages des sites et nuisances.....	50
4.2	Monuments historiques, sites inscrits et classés.....	50
4.3	Forêts communales .....	51
4.4	Plan Local d'Urbanisme.....	51
<b>Partie 4. Synthèse des enjeux .....</b>		<b>53</b>
1	Synthèse globale des enjeux.....	53
2	Enjeux spécifiques liés au défrichement .....	54
<b>Partie 5. Mesures proposées .....</b>		<b>55</b>
1	Adaptation du calendrier des travaux .....	55
2	Prévention des pollutions en phase chantier.....	55
3	Précautions et mesures en faveur du Léopard vert .....	56
4	Maintien d'une lisière en bordure Est de la parcelle 554 .....	57

## Table des illustrations

Figure 1 : Localisation du projet .....	7
Figure 2 : Localisation du projet sur fond orthophotographique.....	8
Figure 3 : Localisation du projet sur fond topographique .....	9
Figure 4 : Réseau d'aspersion à proximité de l'aire d'étude (Source : ASA Canal de Ventavon-Saint Tropez) .....	11
Figure 5 : Extrait de la carte géologique au 1/50.000 <sup>e</sup> (Source : BRGM).....	12
Figure 6 : Réseau hydrographique.....	13
Figure 7 : Périmètres ZNIEFF .....	15
Figure 8 : Sites Natura 2000 .....	16
Figure 9 : Extrait du SRCE à proximité du projet.....	17
Figure 10 : Légende du SRCE.....	18
Figure 11 : Territoire du Géoparc de Hautes-Provence (UNESCO Géoparc de Haute-Provence) .....	19
Figure 12 : Localisation des zones humides inscrites à l'inventaire départemental .....	20
Figure 13 : Aire d'étude – Juin 1948 (Source : IGN).....	22
Figure 14 : Aire d'étude – Mars 1961 (Source : IGN).....	22
Figure 15 : Aire d'étude – Juin 1981 (Source : IGN).....	23
Figure 16 : Aire d'étude – Juin 2000 (Source : IGN).....	23
Figure 17 : Pelouse semi-sèche calcaire subatlantique .....	24
Figure 18 : Chênaie à Quercus pubescens .....	25
Figure 19 : Habitats naturels .....	26
Figure 20 : Enjeux de conservation des habitats.....	27
Figure 21 : Avifaune patrimoniale .....	35
Figure 22 : Corridors de déplacement des chiroptères .....	39
Figure 23 : Enjeux chiroptères .....	41
Figure 24 : Enjeux reptiles .....	43
Figure 25 : Vue du site projet depuis la Montagne de Gache (Source : Google Earth, Juin 2021).....	44
Figure 26 : Perceptions depuis l'aire d'étude - Secteur nord, parcelle 42.....	45
Figure 27 : Perceptions depuis l'aire d'étude - Secteur sud, cœur de la parcelle 554 .....	46
Figure 28 : Perceptions depuis l'aire d'étude – Secteur sud, limite sud-est parcelle 554.....	46
Figure 29 : Perceptions de l'aire d'étude - Secteur nord, limite sud parcelle 42 .....	47
Figure 30 : Perceptions de l'aire d'étude - Secteur nord, limite ouest parcelle 41 .....	48
Figure 31 : Perceptions de l'aire d'étude – Secteur sud, limite sud parcelle 554.....	48
Figure 32 : Extrait du PLU de Mison (Source : geoportail-urbanisme.gouv.fr).....	52
Figure 33 : Schéma de principe d'un hibernaculum (Source : CEREMA).....	56
Figure 34 : Principe d'une lisière stratifiée (Corporation forestière Forêts Sarine).....	57
Figure 35 : Mesures d'accompagnement .....	58

## Partie 1. Préambule

Le présent dossier constitue la note environnementale relative au projet de défrichement pour mise en culture sur la commune de Mison (04). En raison de sa nature et ses enjeux, le projet relève de différentes procédures, décrites ci-dessous.

### 1 Evaluation environnementale

Le projet doit conduire à la réalisation de travaux relevant de plusieurs catégories figurant dans le tableau annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement, modifié par le Décret n°2020-1169 du 24 septembre 2020. Cette catégorie est la suivante :

	<b>Projet soumis à Evaluation Environnementale</b>	<b>Projet soumis à examen au « cas-par-cas »</b>
<b>47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols.</b>	a) Défrichements portant sur une superficie totale, même fragmentée, égale ou supérieure à 25 hectares.	a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L.341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.  <b>Le projet intègre un défrichement soumis à autorisation de 61187 m<sup>2</sup> (6,12 ha).</b>

Au vu des éléments ci-dessus, le projet de défrichement est soumis à examen au cas-par-cas. Le présent dossier constitue la note environnementale accompagnant le formulaire de demande d'examen au cas-par-cas.

### 2 Défrichement

Le projet prévoit un défrichement d'une surface de 6,12 ha, sur deux secteurs distincts. S'agissant de la suppression de l'état boisé des parcelles considérées, l'opération est soumise à demande d'autorisation de défricher, conformément aux articles L.341-1 à L.341-10 et à l'article L.342-1 du Code Forestier.

Compte tenu de la surface à défricher, cette opération entre également dans le cadre de la Demande d'examen au cas-par-cas (R.122-2 du Code de l'Environnement).

## Partie 2. Description du projet

### 1 Localisation

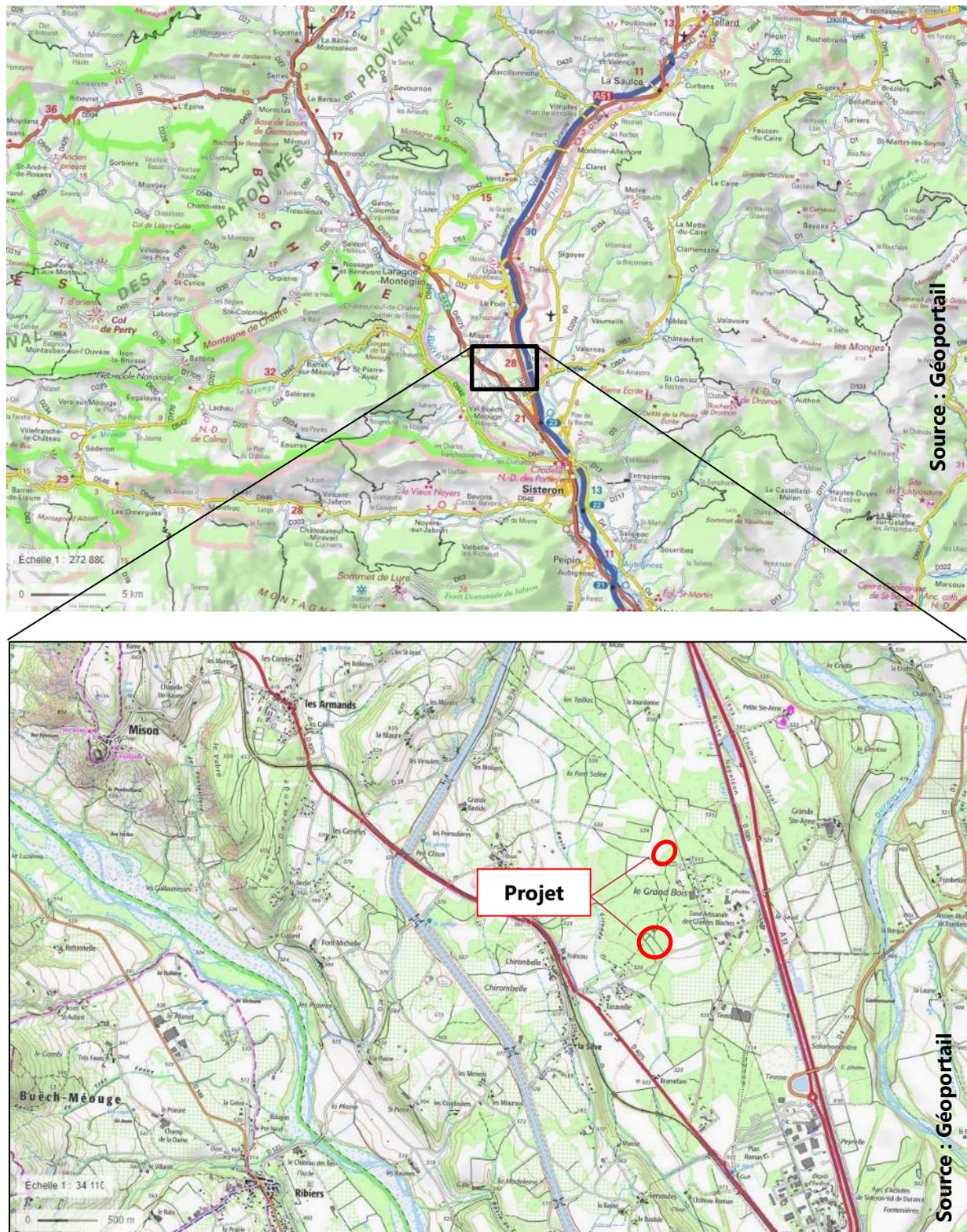


Figure 1 : Localisation du projet

Le projet de défrichement est situé sur la commune de Mison, dans le département des Alpes-de-Haute-Provence (04). Il s'étend sur les parcelles 41, 42, 554 et 555 (section AP), sur l'interfluve entre la Durance et le Buëch, à quelques kilomètres au nord de Sisteron.

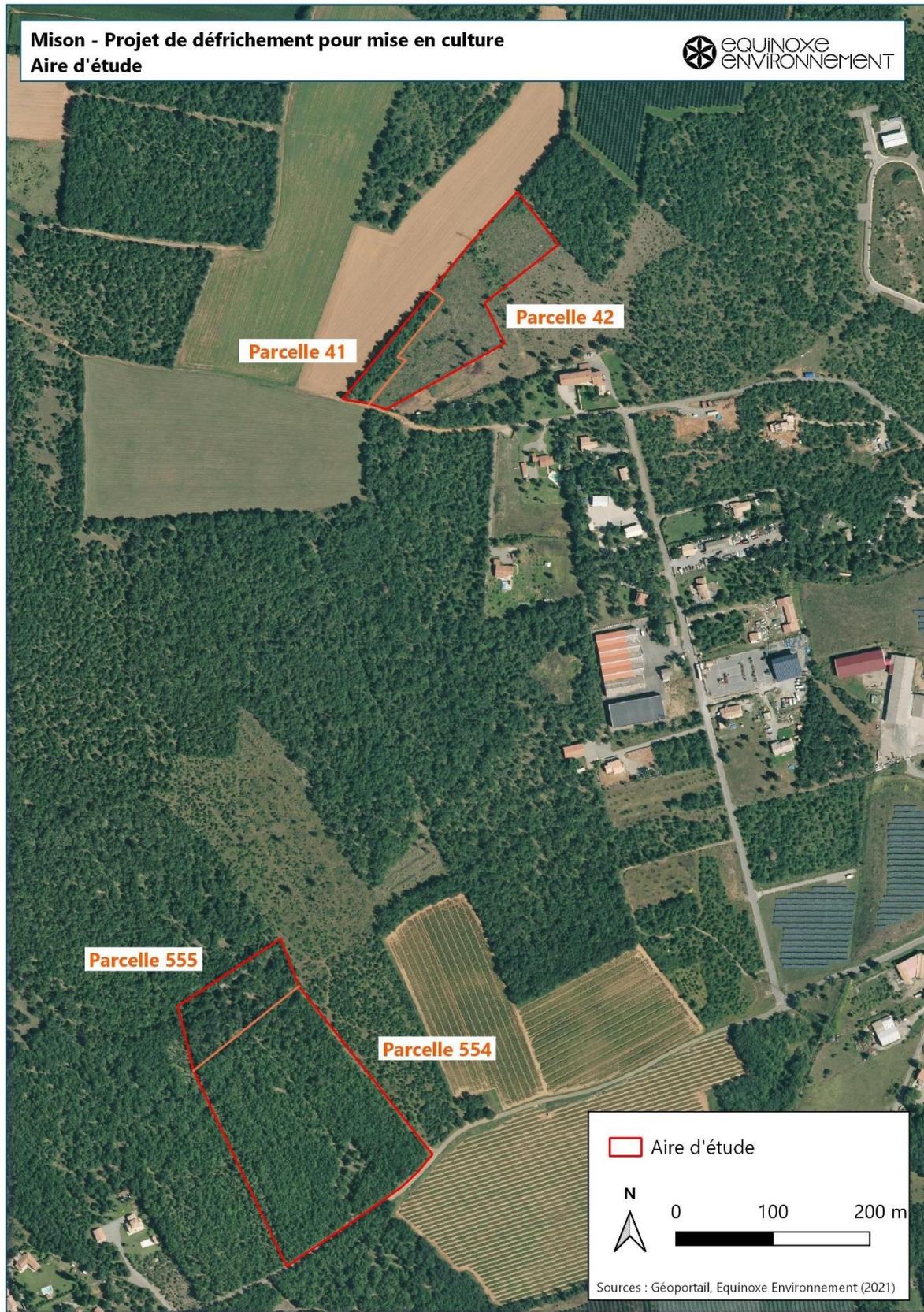


Figure 2 : Localisation du projet sur fond orthophotographique

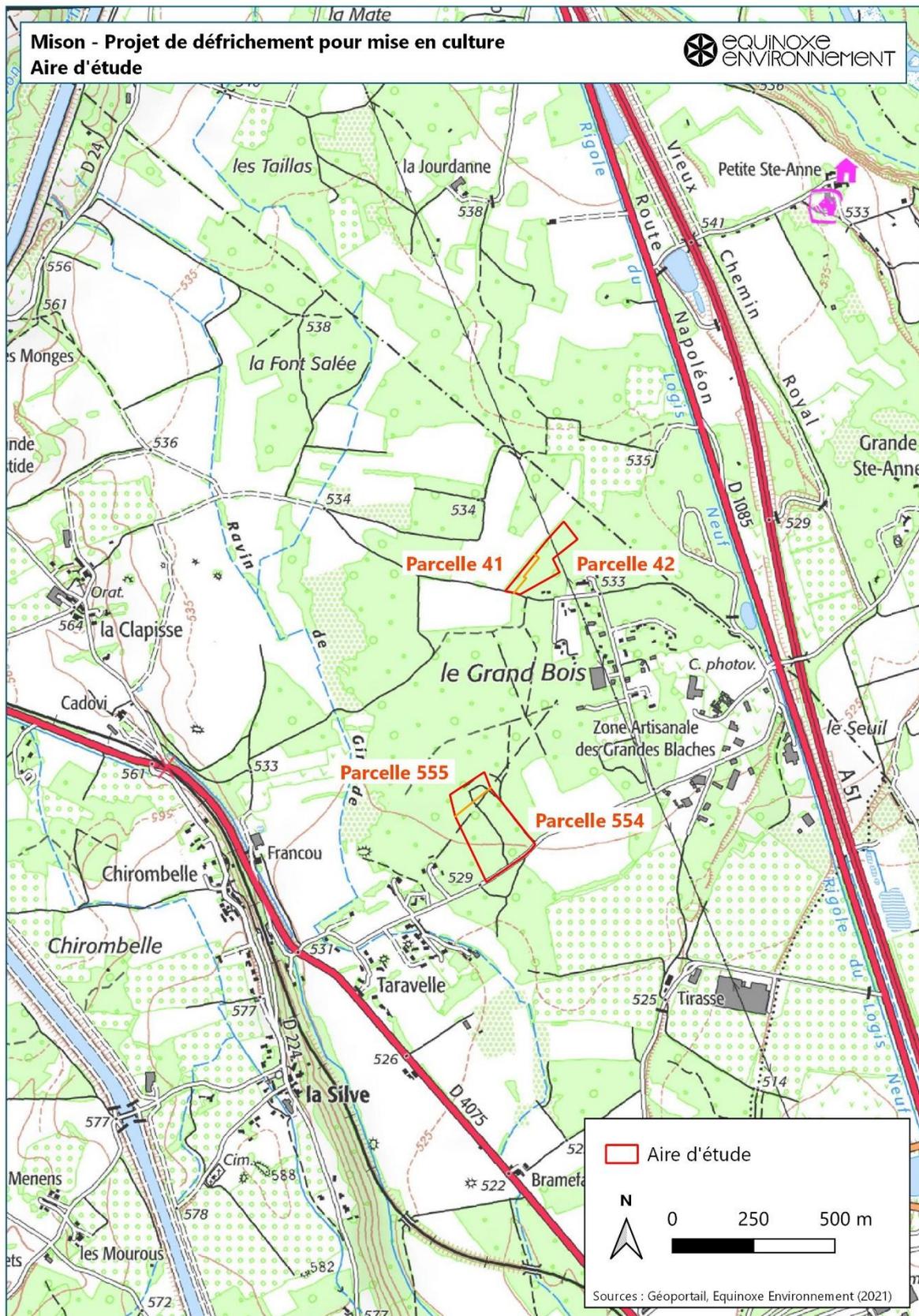


Figure 3 : Localisation du projet sur fond topographique

## 2 Description du projet

Sources : Ferme du Roc de l'Aigle (2021)

### 2.1 Objectifs et caractéristiques du projet

L'objectif du projet est de défricher et de mettre en culture certaines parcelles pour la **production de blé**. Ce projet s'inscrit dans une logique d'autosuffisance du pétitionnaire. En effet, la Ferme du Roc de l'Aigle élève notamment des poulets, et entend les nourrir avec le blé produit sur le site projet.

Les parcelles concernées disposent d'ores-et-déjà d'un **accès pour véhicules** motorisés, soit par voie revêtue soit par piste carrossable. Ainsi, aucun accès ne sera créé spécifiquement pour le projet.

L'**irrigation** sera réalisée par aspersion. L'eau sera prélevée via l'ASA du canal de Ventavon-Saint Tropez.

### 2.2 Travaux et aménagements associés

Ainsi, la mise en œuvre du projet nécessitera les travaux suivants :

- **Défrichement** sur l'ensemble des parcelles concernées. A noter toutefois que la parcelle 42 a fait l'objet de coupes, et ne comporte plus que quelques arbres de petite taille çà et là ;
- **Destruction du cabanon situé sur la parcelle 555** ;
- Evacuation de l'ensemble des déchets disséminés sur les parcelles 554 et 555 ;
- Déplacement des tas d'épierrement situés sur la parcelle 554 ;
- Raccordement au **réseau d'irrigation** pour mise en place de l'aspersion ;
- **Mise en culture.**

A noter que le réseau d'aspersion est présent à proximité des parcelles, et au maximum à 130 m en ce qui concerne la parcelle 554. La figure ci-dessous présente la localisation du réseau d'aspersion à proximité de l'aire d'étude. Les canalisations figurent en traits blancs, dont l'épaisseur est fonction du diamètre du tronçon concerné.

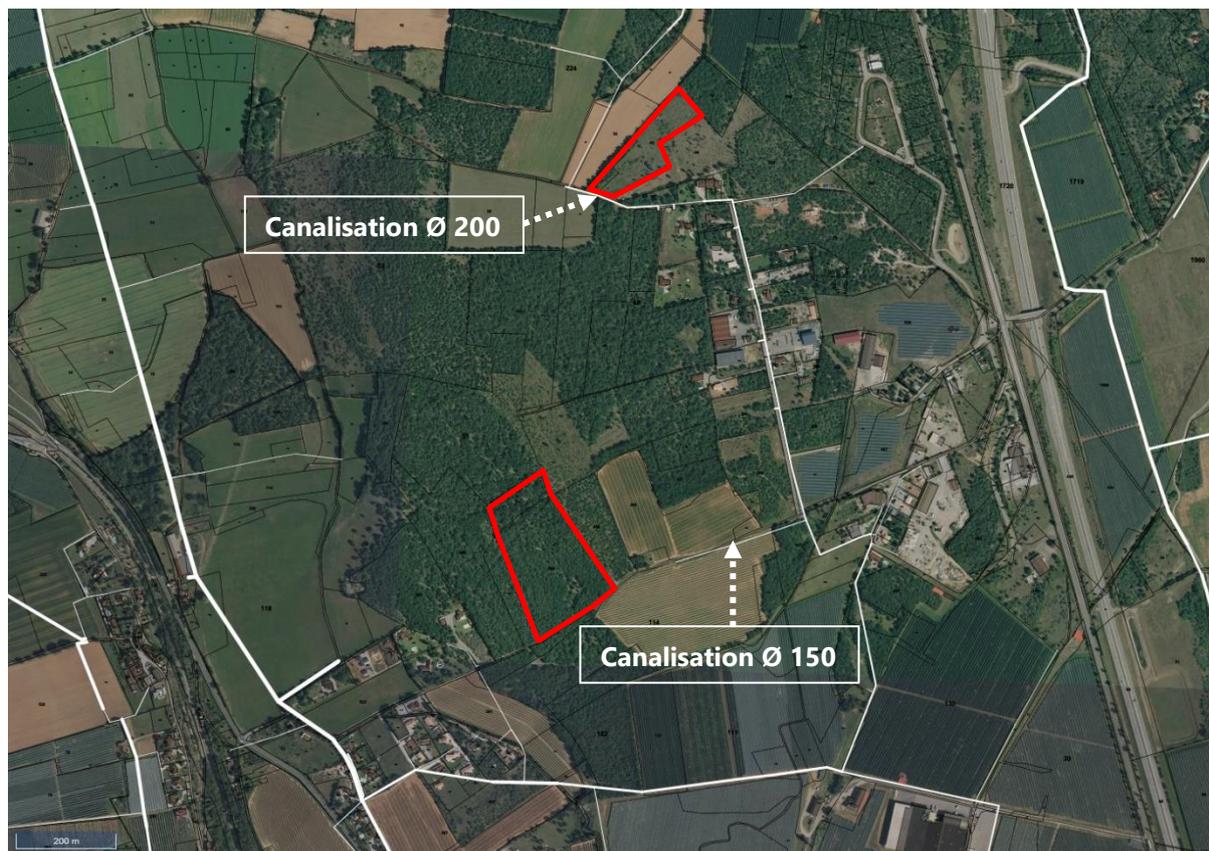


Figure 4 : Réseau d'aspersion à proximité de l'aire d'étude (Source : ASA Canal de Ventavon-Saint Tropez)

## Partie 3. Etat initial

### 1 Milieu physique

#### 1.1 Topographie

L'aire d'étude s'inscrit sur l'interfluve entre le Buëch situé à l'ouest, et la Durance située à l'Est. Les parcelles 41 et 42 sont situées à une altitude d'environ 533m, tandis que les parcelles 554 et 555, distantes des précédentes de 560m, sont situées à une altitude de 530m. Ainsi, la **pente globale** de l'aire d'étude est **quasiment nulle** : 0,5 %, orientée vers le sud.

#### 1.2 Géologie

La **zone projet** est installée sur les **dépôts glaciaires et fluvioglaciaires würmiens** liés au glacier de la Durance :

- Gy pour la majeure partie de l'aire d'étude, correspondant aux alluvions des basses terrasses, moraines internes et dépôts morainiques ;
- FGyb<sub>1</sub> pour une petite partie de la parcelle 41, correspondant au premier niveau des alluvions fluvi-glaciaires et glacio-lacustres.

Dans les deux cas, les affleurements sont constitués **d'alluvions**, issus des terrains très variés du bassin versant de la Durance.

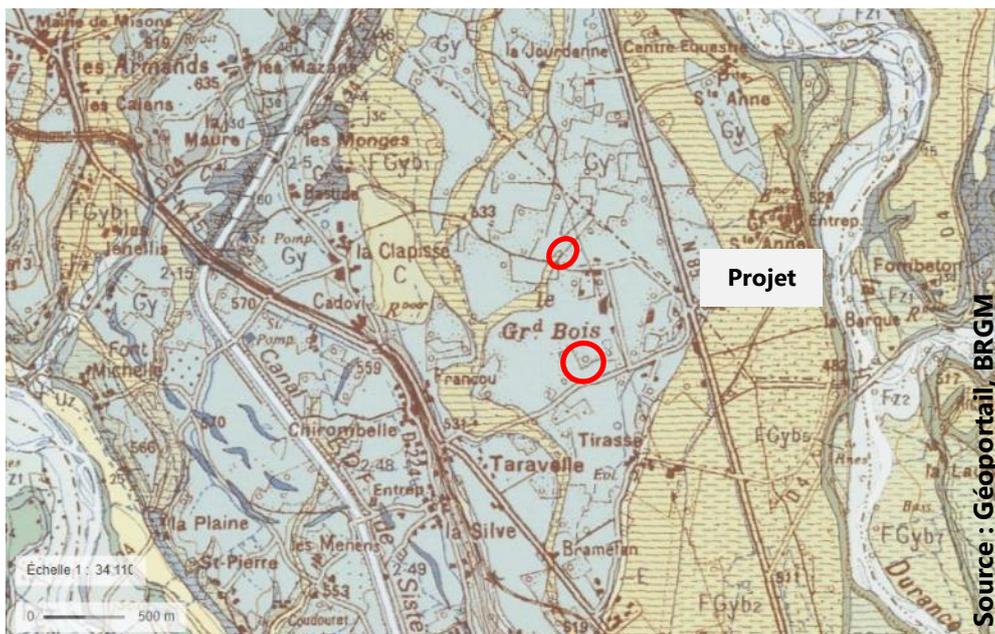


Figure 5 : Extrait de la carte géologique au 1/50.000° (Source : BRGM)

### 1.3 Hydrologie et hydrogéologie

En termes d'**hydrographie**, l'aire d'étude n'intercepte aucun écoulement superficiel, ni cours d'eau ou torrent. Elle est située à 1,2 km à l'est du canal EDF de Sisteron, 1,4 km à l'ouest de la Durance et 2,7 km à l'est du Buëch.

Un cours d'eau intermittent est présent à 300 m à l'ouest de l'aire d'étude : le Ravin de Gironde.

Le projet inclut des **prélèvements d'eau** dans sa phase exploitation, dans le canal de Sisteron. Ceux-ci seront effectués via l'ASA du canal de Ventavon et de Saint-Tropez.

Du point de vue des **eaux souterraines**, l'aire d'étude est située dans la masse d'eau souterraine FRDG417 « Formations variées du haut bassin de la Durance ». Son état chimique et quantitatif est qualifié de bon.

Enfin, l'aire d'étude est en dehors de tout **périmètre de protection des captages**.

La carte en page suivante localise le réseau hydrographique par rapport au projet de défrichement.

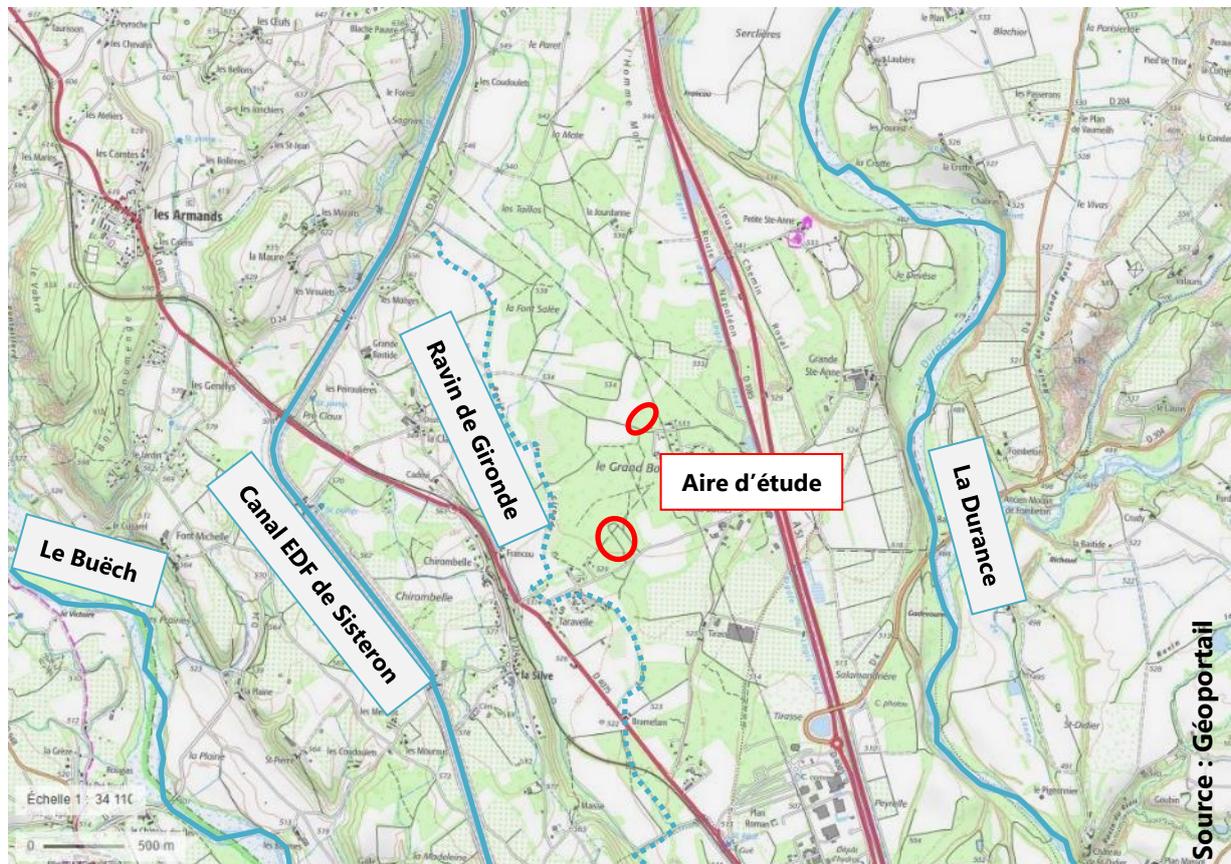


Figure 6 : Réseau hydrographique

## 1.4 Risques naturels

Sources : *Prim.net, BRGM, DDRM, Commune de Mison*

Selon les informations diffusées par la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence, la commune de Mison n'est pas couverte par un Plan de Prévention des Risques naturels. Toutefois, plusieurs aléas peuvent être identifiés.

### 1.4.1 Mouvements de terrain

La commune de Mison est concernée par un faible aléa de mouvements de terrain. Au vu de sa pente quasiment nulle, l'aire d'étude est soumise à un aléa pouvant être qualifié de négligeable.

### 1.4.2 Inondations

La commune de Mison est concernée par l'Atlas des Zones Inondables de haute Durance. La position de l'aire d'étude à bonne distance des cours d'eau intermittents, comme le Ravin de Gironde, limitent de fait l'exposition aux inondations. De plus, elle est hors d'atteinte des crues de la Durance et du Buëch.

### 1.4.3 Séismes

La commune de Mison est classée en zone de sismicité 3, par le décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010. Il s'agit d'une zone de « **Sismicité modérée** ».

### 1.4.4 Retrait et gonflement des argiles

L'ensemble de de l'aire d'étude est classée en zone d'aléa moyen de retrait et gonflement des argiles, selon les données du BRGM.

### 1.4.5 Feux de forêts

La commune de Mison est exposée à l'aléa de feux de forêts, du fait d'une couverture forestière importante, une déprise agricole entraînant un enfrichement progressif et une aérologie sujette au Mistral. Du fait du caractère boisé de l'aire d'étude et ses alentours, il s'agit du risque naturel le plus prégnant sur les parcelles concernées.

## 2 Milieu naturel

### 2.1 Zonages d'inventaires ZNIEFF

Source : DREAL PACA

Une ZNIEFF est une Zone Naturelle présentant un Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique ayant fait l'objet d'un inventaire scientifique national pour le compte du Ministère de l'Environnement. C'est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- **Les ZNIEFF de type I**, d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional,
- **Les ZNIEFF de type II** qui sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance. Il ne constitue pas une mesure de protection juridique directe. Toutefois l'objectif principal de cet inventaire réside dans l'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire vis à vis du principe de la préservation du patrimoine naturel.

Le projet est situé **au sein d'un périmètre ZNIEFF** :

- ZNIEFF I 930020012 « Plateaux des Taillas et du Grand Bois ».

Par ailleurs, l'aire d'étude est située à plusieurs kilomètres des ZNIEFF suivantes :

- À **1,3 km** de la ZNIEFF I « La moyenne Durance, ses ripisylves et ses iscles de l'aval de la retenue de Curbans-La Saulce à Sisteron » ;
- À **1,3 km** de la ZNIEFF II « La moyenne Durance à l'aval de Serre-Ponçon jusqu'à Sisteron » ;
- À **2,6 km** de la ZNIEFF I « Le Grand Buëch, ses iscles et ses ripisylves de Laragne à Sisteron » ;
- À **2,6 km** de la ZNIEFF II « Le Grand Buëch jusqu'à la confluence avec la Durance ».



Figure 7 : Périmètres ZNIEFF

## 2.2 Natura 2000

Source : DREAL PACA

La démarche Natura 2000 vise à créer au niveau européen un réseau de sites afin de préserver la diversité du patrimoine biologique. Ce réseau Natura 2000 a pour objet de maintenir ou de rétablir dans un état de conservation favorable les habitats et les espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire.

**Deux directives européennes** complémentaires ont été mises en place :

- Directive du 2 avril 1979 dite « Oiseaux » visant la protection des habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux rares ou menacées.
- Directive du 21 mai 1992 dite « Habitats » visant la conservation des espèces et habitats sauvages.

Dans le cadre de la mise en place de ces directives, la **France a établi des listes de sites** :

- Zone de Protection Spéciale (**ZPS**) pour les Oiseaux
- Zone Spéciale de Conservation (**ZSC**) pour les Habitats

L'aire d'étude est en dehors de tout site Natura 2000. Toutefois, deux sites sont situés à plusieurs kilomètres du projet :

- **ZSC La Durance (FR9301589), à 1,3 km ;**
- **ZPS La Durance (FR9312003) à 1.3 km ;**
- **ZSC Le Buëch (FR9301519), à 2,6 km.**

La carte ci-dessous localise ces sites par rapport à l'aire d'étude.

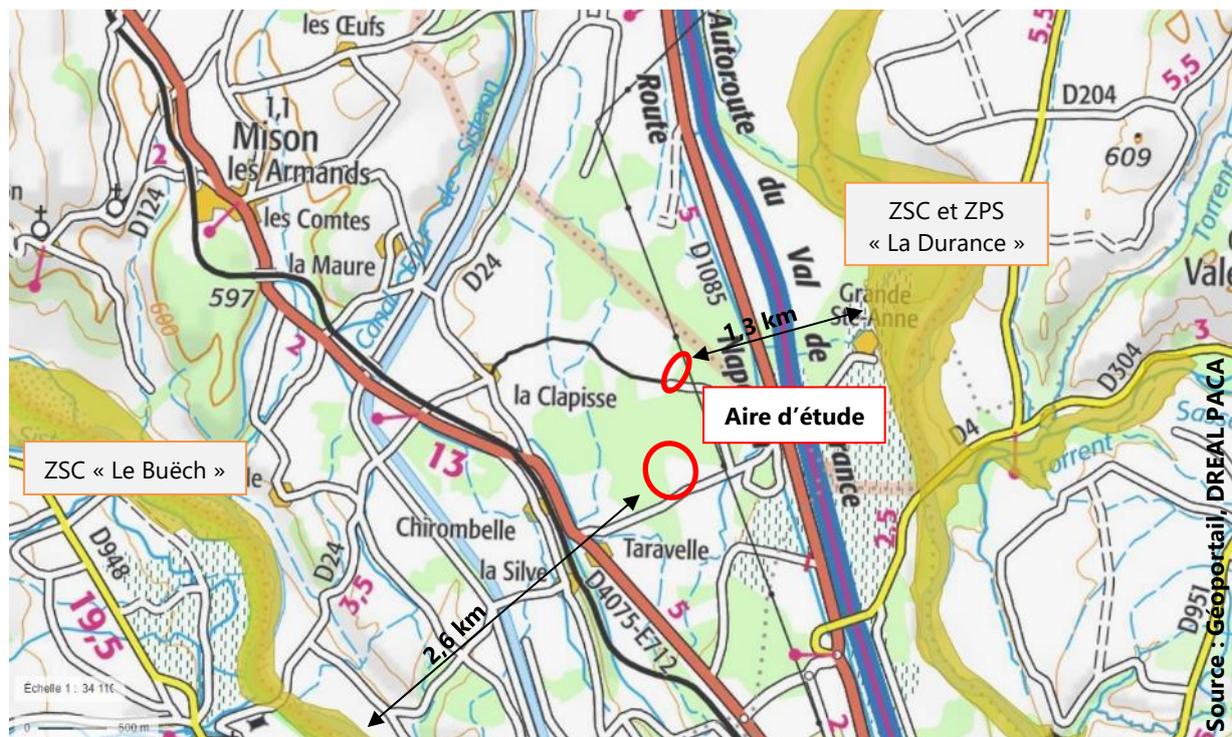


Figure 8 : Sites Natura 2000

## 2.3 Corridors écologiques

Source : DREAL PACA

Afin d'enrayer l'érosion de la biodiversité par fragmentation des espaces naturels et des continuités écologiques, la loi « Grenelle de l'Environnement » a créé la notion de Trame Verte et Bleue. Cette notion est déclinée dans chaque région par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), adopté en région Sud Provence Alpes Côte d'Azur le 26 novembre 2014 par l'arrêté préfectoral n°2014330-0001.

Il apparaît sur la cartographie du SRCE que l'aire d'étude est en dehors de tout réservoir de biodiversité et de tout corridor écologique. De plus, plusieurs obstacles à la continuité écologique se situent à proximité de l'aire d'étude : la RD4075 à l'ouest et surtout l'autoroute A51 à l'Est. Ces éléments sont présentés dans la carte ci-dessous.

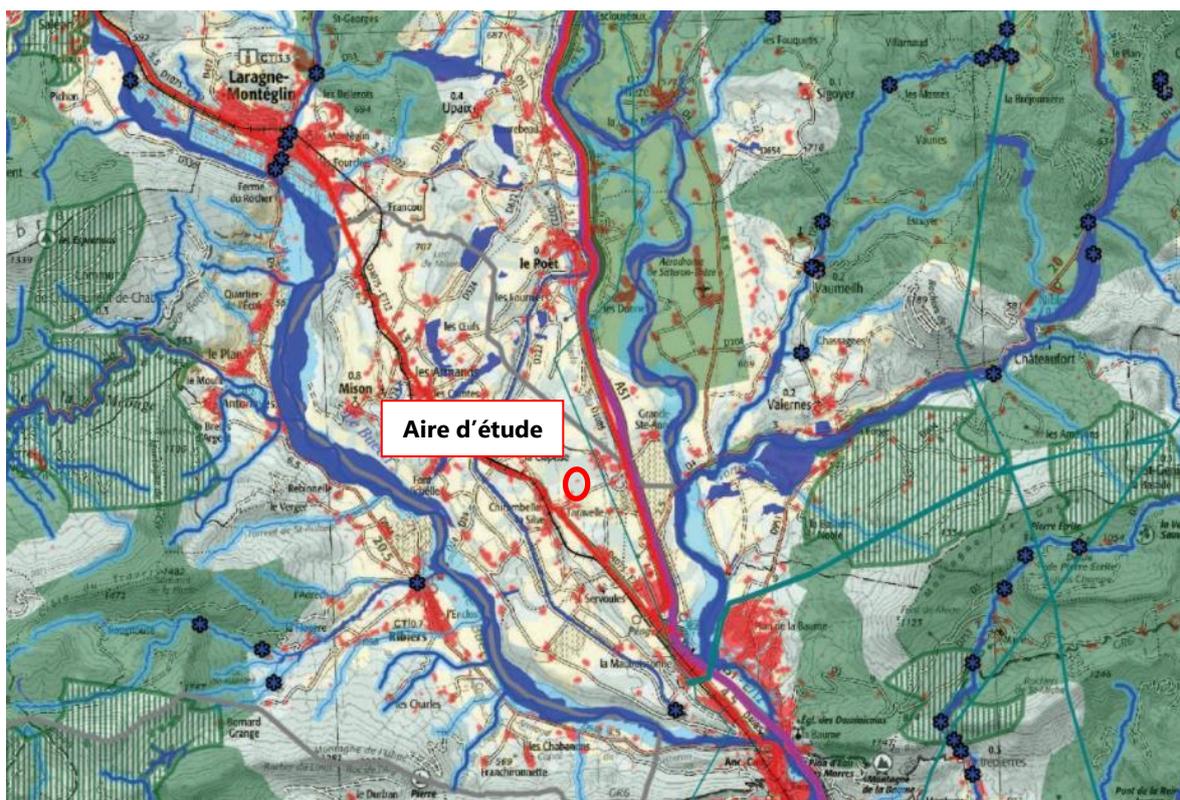


Figure 9 : Extrait du SRCE à proximité du projet

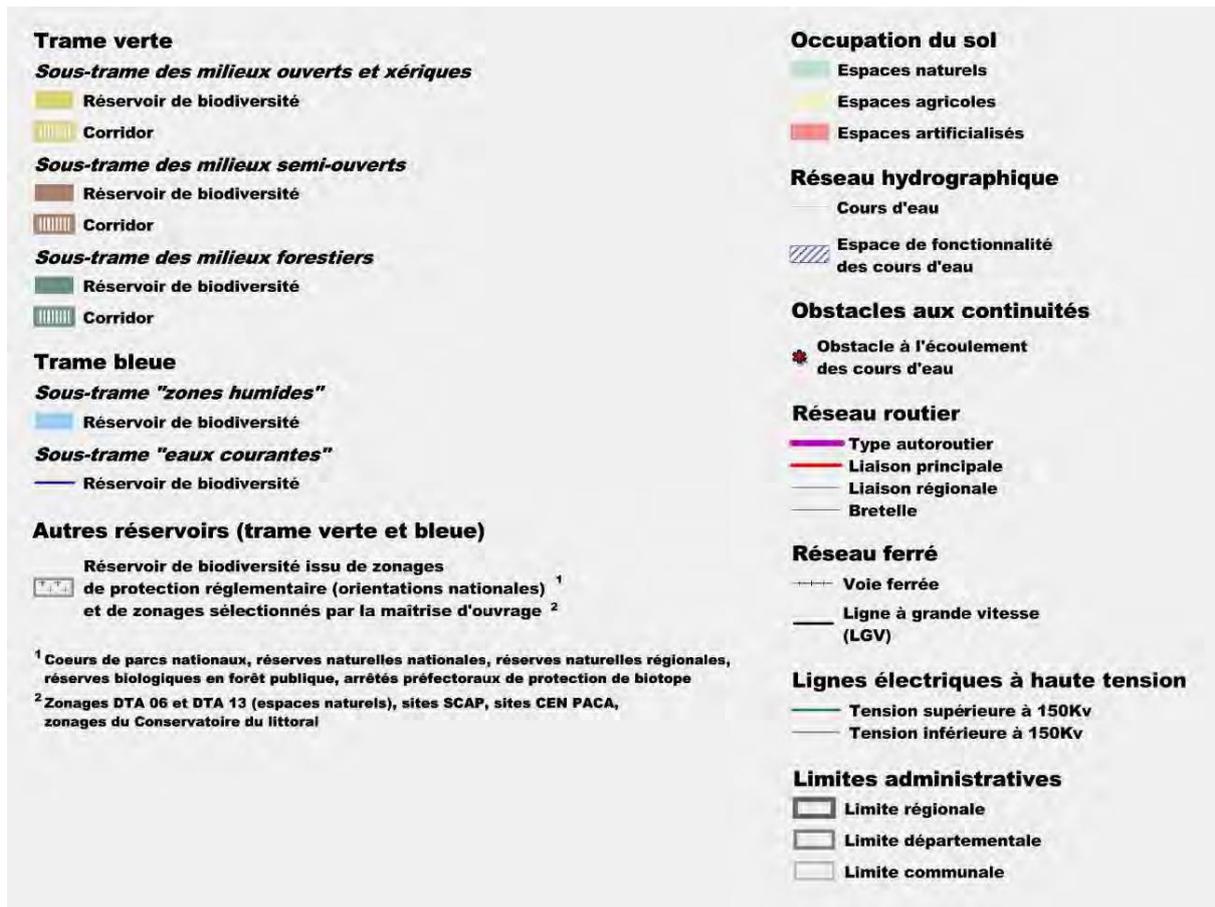


Figure 10 : Légende du SRCE

## 2.4 UNESCO Géoparc de Haute-Provence

La commune de Mison s'inscrit dans le Géoparc de Haute-Provence. Il s'agit d'un outil de valorisation du territoire dépourvu de portée réglementaire.

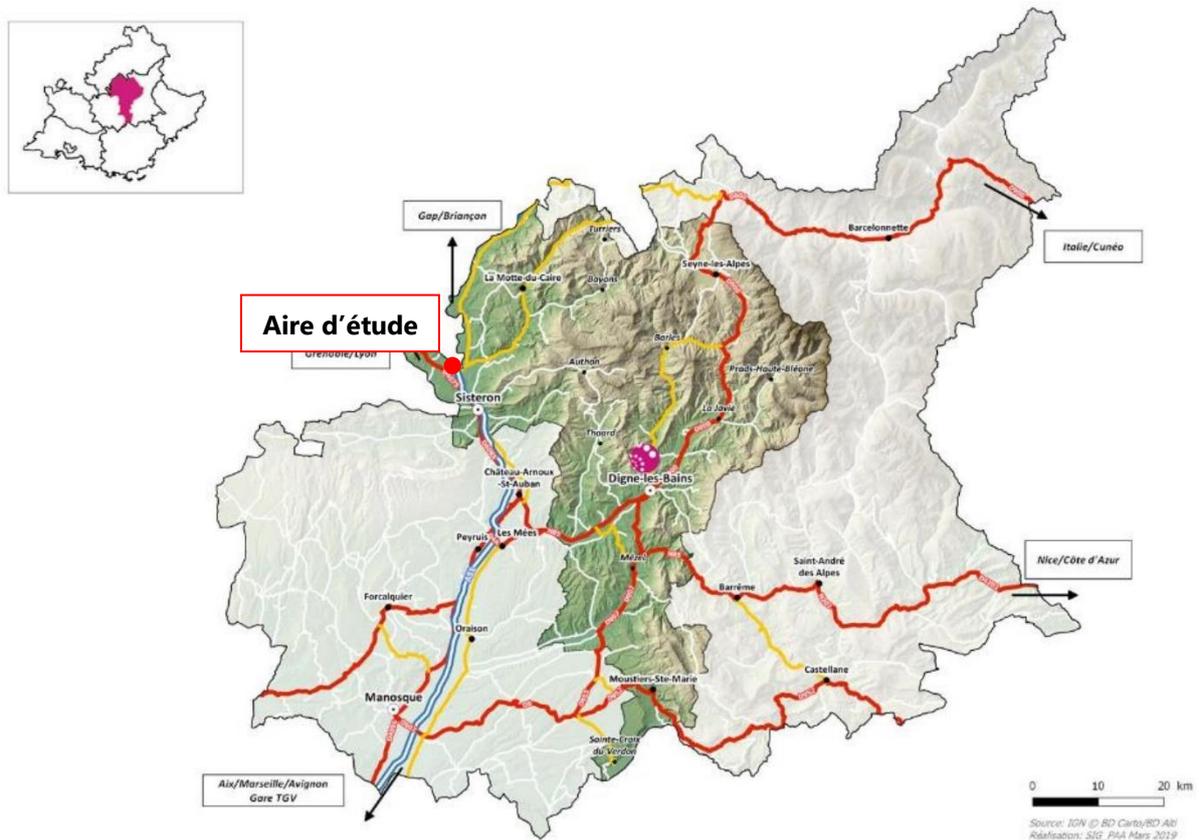


Figure 11 : Territoire du Géoparc de Hautes-Provence (UNESCO Géoparc de Haute-Provence)

## 2.5 Zones humides

Sources : DREAL PACA

Les parcelles concernées par le défrichement sont situées à bonne distance des zones humides inscrites à l'inventaire départemental. Au plus proche, l'aire d'étude est située à 1,3 m de la zone humide n°05CEEP0718 « La Durance T6 ». Les autres zones humides sont situées à plus de 2 km de l'aire d'étude.

Au vu de ces distances importantes, un lien quelconque entre l'aire d'étude et l'ensemble de ces zones humides est fortement improbable.

Ces zones humides sont représentées sur la carte ci-dessous.

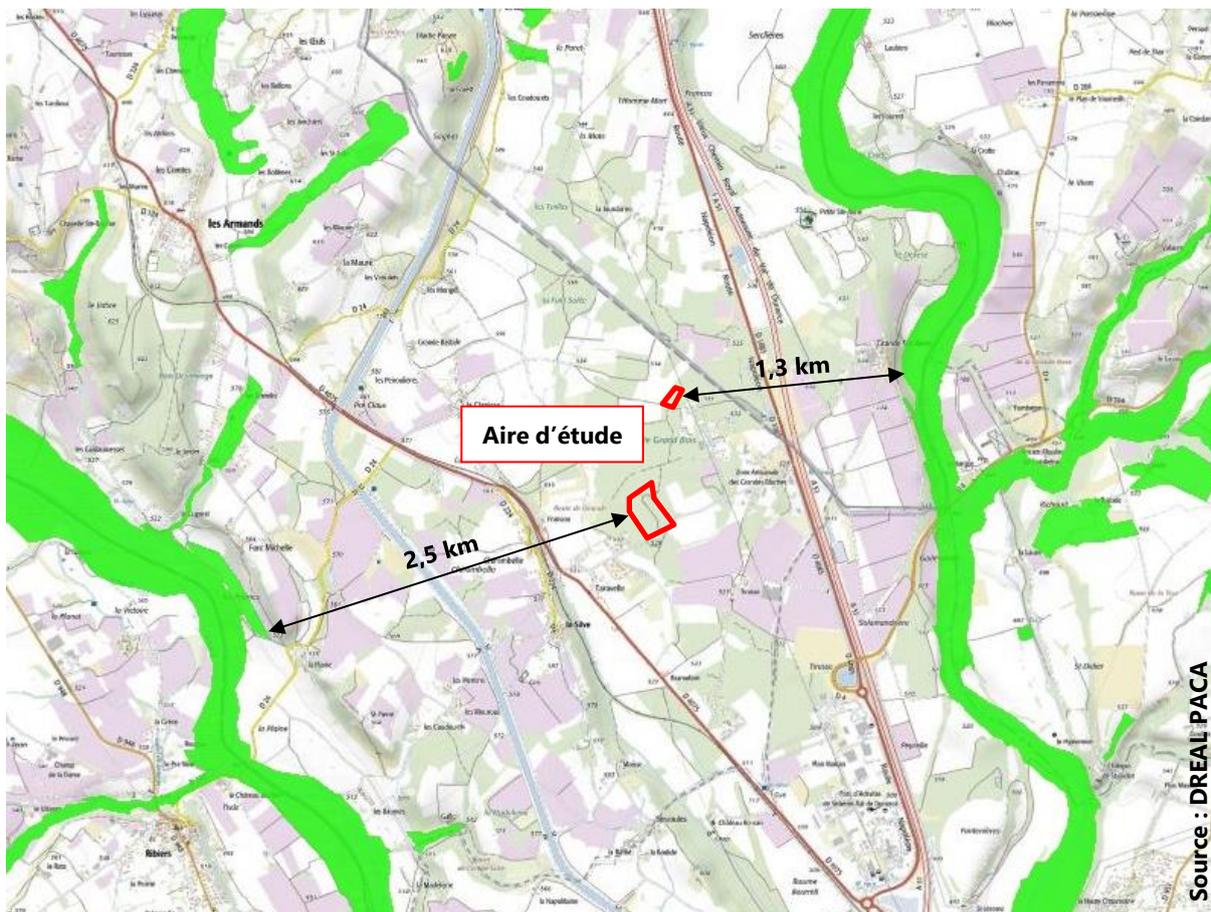


Figure 12 : Localisation des zones humides inscrites à l'inventaire départemental

## 2.6 Habitats naturels

Source : DREAL PACA, IGN, Equinoxe Environnement (2021)

La détermination des habitats naturels est basée sur différents types de données :

- Les données préexistantes (ZNIEFF, ...) ;
- Les inventaires réalisés par Equinoxe Environnement le 27 mai 2021, sur l'ensemble de l'aire d'étude.

Les relevés floristiques pour chaque groupement végétal visuellement homogène ont servi à déterminer les habitats naturels selon la typologie EUNIS.

Concernant les habitats naturels, l'évaluation de leurs enjeux et de leur caractère patrimonial a été réalisée sur la base des documents suivants :

### Intérêt communautaire

- Annexe I de la Directive 92/43/CEE dite Directive « Habitats », listant les habitats d'intérêt communautaire, dont la conservation de certains est jugée prioritaire.

### Caractère humide d'un habitat

- Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides, et ses annexes ;
- **Article 23 de la loi n°2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'Office Français de la Biodiversité et de la chasse, clarifiant la définition d'une zone humide ;**
- Article L.211-1 du Code de l'environnement, précisant dans le 1° du I. que « La prévention des inondations et la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides ; on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ; »

### Evolution récente de l'aire d'étude

Les figures suivantes présentent l'aire d'étude en 1948, 1961, 1981 et 2000. Leur comparaison permet de mettre en évidence l'évolution de l'aire d'étude en cours des dernières décennies, et permet de constater plusieurs points. Tout d'abord, concernant **le secteur le plus au nord**, l'évolution récente est plus que limitée : les photographies aériennes historiques permettent de constater son état bois, limité à l'ouest par des parcelles agricoles cultivées.

Le **secteur le plus au sud** a également connu une évolution limitée au cours des dernières décennies. En effet, le secteur a globalement toujours été boisé, au moins depuis les années 1940. Cependant, une clairière est nettement perceptible sur les orthophotographies historiques, en bordure de la route d'accès : elle est actuellement en voie d'enfrichement.

De même, la zone située au nord de ce secteur présente une densité de boisement moindre en 1948, densité qui augmente avec le temps. La photographie aérienne de 2000 fait apparaître le cabanon de l'élevage de lièvres présent un temps sur le site.



Figure 13 : Aire d'étude – Juin 1948 (Source : IGN)



Figure 14 : Aire d'étude – Mars 1961 (Source : IGN)

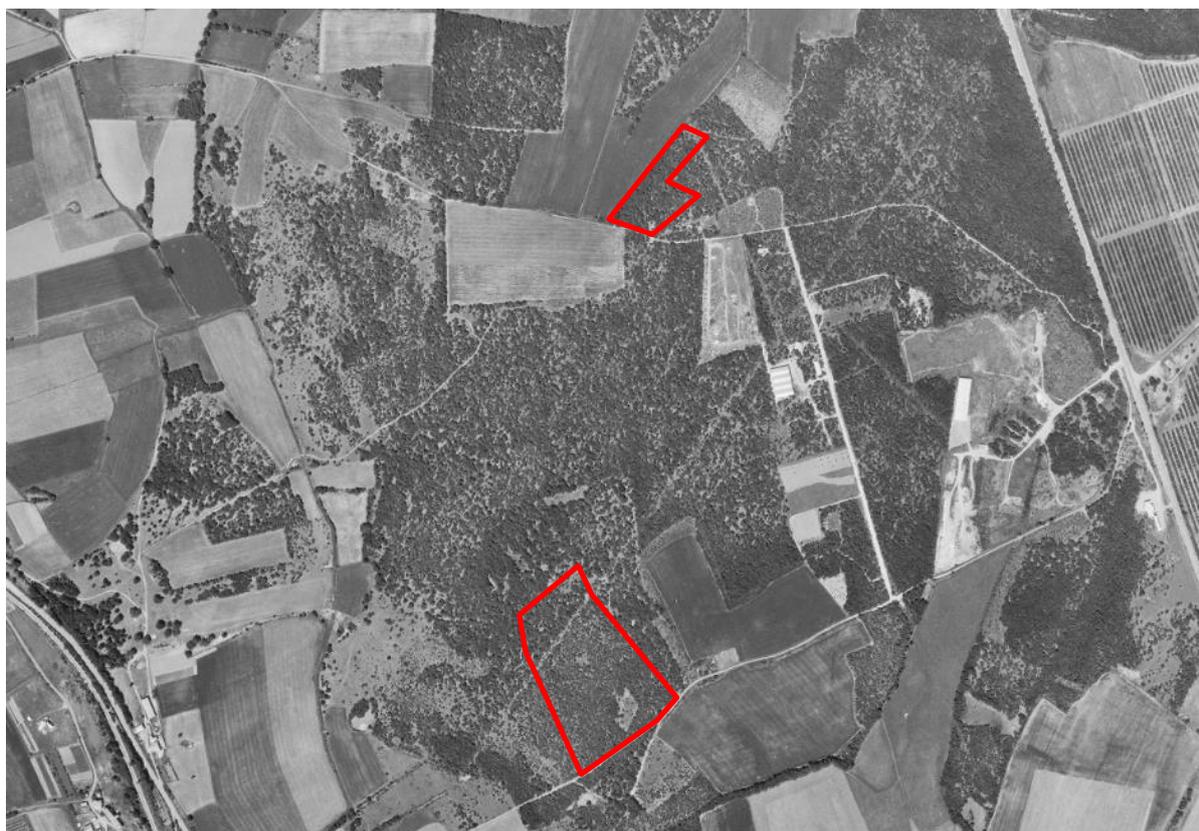


Figure 15 : Aire d'étude – Juin 1981 (Source : IGN)



Figure 16 : Aire d'étude – Juin 2000 (Source : IGN)

## Habitats naturels recensés

Quatre habitats naturels, semi-naturels ou anthropiques ont été recensés, et figurent dans le tableau suivant.

Code EUNIS	Habitat	Habitat d'intérêt communautaire (* habitat prioritaire)	Humide	Surface	Enjeu de conservation
E1.26	Pelouses semi-sèches calcaires subatlantiques	6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement (* site d'orchidées remarquable)	Non	14560 m <sup>2</sup>	Limité
G1.71	Chênaies à <i>Quercus pubescens</i>	-	Non	45600 m <sup>2</sup>	Faible
J2	Constructions	-	Non	120 m <sup>2</sup>	Nul
J4.2	Réseaux routiers	-	Non	920 m <sup>2</sup>	Nul

### *Pelouses semi-sèches calcaires subatlantiques : EUNIS E1.26*

Cet habitat représente une part minoritaire de l'aire d'étude (26 %), soit une surface de 1,62 ha. Il s'agit des secteurs ouverts au sein ou en marge des boisements. La strate arborée est sporadique, et la strate arbustive colonise peu à peu le milieu à certains endroits. Cet habitat est également présent çà et là en bordure de la voie de circulation.

La végétation est dominée par *Arrhenatherum elatius*, *Carex liparocarpos*, *Poa bulbosa*, *Juniperus communis*, *Arabis hirsuta*, *Saponaria ocymoides*, *Thymus pulegioides*, etc.

Cet habitat est caractérisé par un **enjeu de conservation** jugé **limité**, par l'effet de lisière et de mosaïque qu'il induit parfois au sein des boisements de Chêne pubescent. Il s'agit d'un habitat d'intérêt communautaire, mais non prioritaire, car il ne s'agit pas d'un site d'orchidées remarquable. En effet, seule *Orchis purpurea*, espèce classique et ne bénéficiant pas d'un statut particulier, est présente sur site.



Figure 17 : Pelouse semi-sèche calcaire subatlantique

Chênaies à *Quercus pubescens* : EUNIS G1.71

Il s'agit de l'habitat dominant sur l'aire d'étude, représentant près de 75% de sa surface, soit 4,56 ha. *Quercus pubescens* y est l'espèce dominante, les sujets présentant une hauteur moyenne estimée à environ 5-7 m. Le diamètre des troncs est faible, avec une moyenne de l'ordre de 15 cm. *Pinus nigra* est présent en association en différents points de l'aire d'étude, sans pour autant constituer un boisement mixte.

Certaines zones sont caractérisées par une strate arbustive d'une densité relativement importante, constituée par *Juniperus communis*, *Crataegus monogyna* et à la marge *Viburnum lantana* et *Cytisophyllum sessilifolium*.

La strate herbacée est quant à elle composée principalement de *Poa nemorosa*, *Gallium aparine*, *Carex humilis*, *Poa trivialis*, *Carex flacca*, *Aphyllantes monspeliensis*, *Hippocrepis emerus*, *Teucrium chamaedrys*, *Brachypodium rupestre*, etc.

S'agissant d'un habitat très homogène, très bien représenté sur l'aire d'étude, et plus généralement sur le plateau entre le Buèch et la Durance, l'**enjeu de conservation** est jugé **faible**.



Figure 18 : Chênaie à *Quercus pubescens*

Les voies de circulation et les constructions, dont l'enjeu de conservation est jugé nul, ne sont pas décrites. Les cartes suivantes présentent la localisation de chaque habitat et son enjeu de conservation associé.

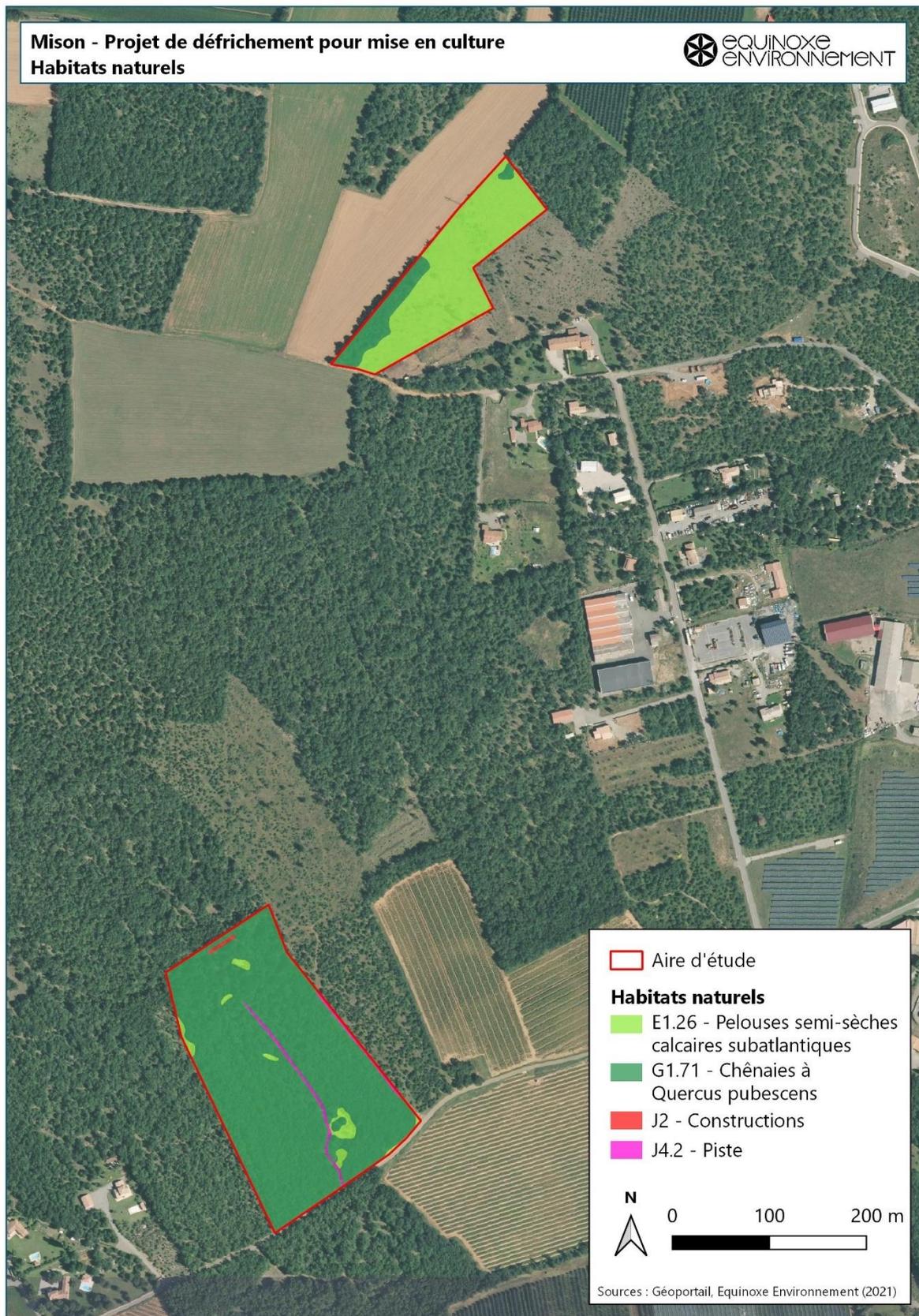


Figure 19 : Habitats naturels

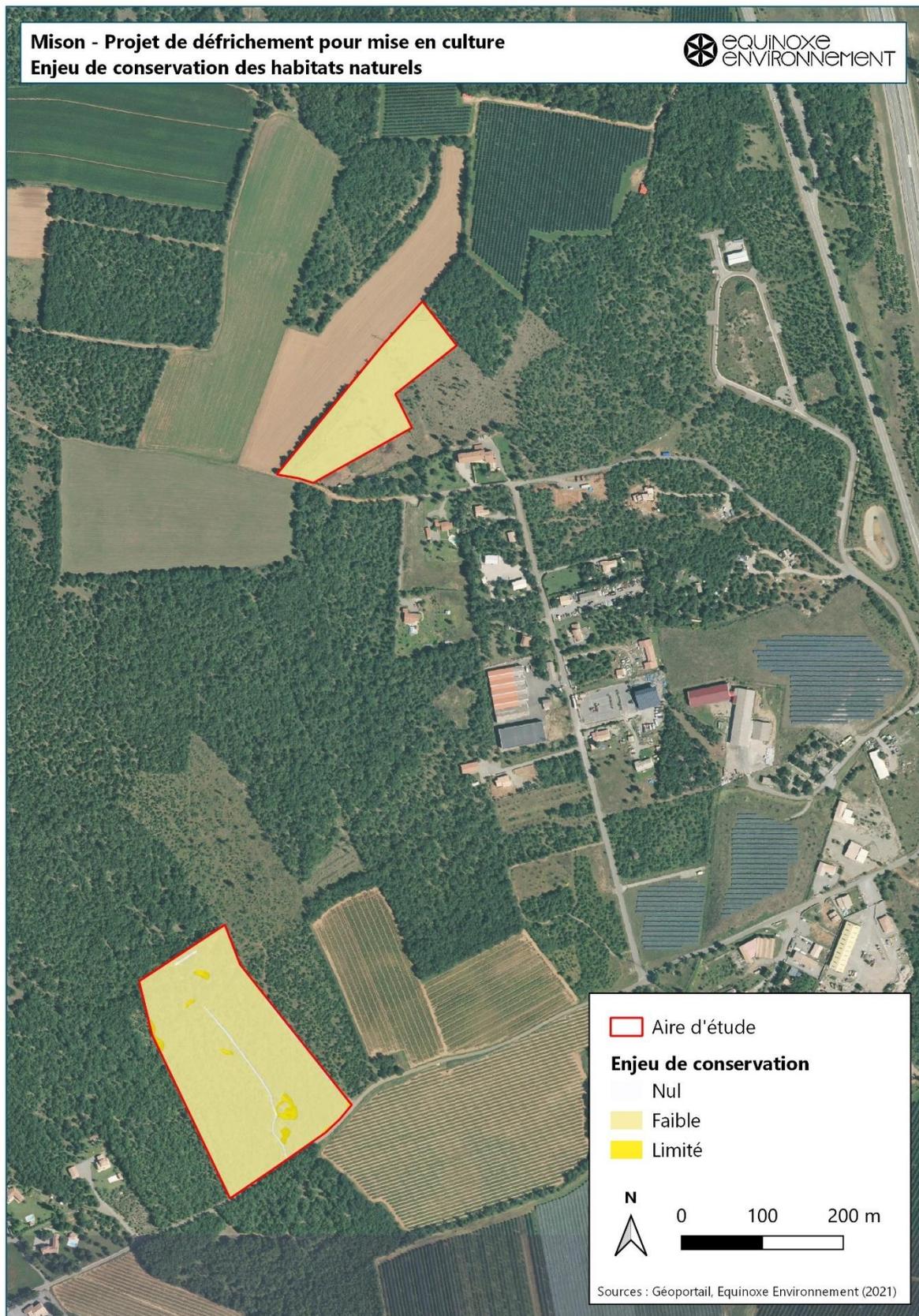


Figure 20 : Enjeux de conservation des habitats

## 2.7 Flore

Sources : DREAL PACA, Silene Flore, INPN, Equinoxe Environnement (2021)

### 2.7.1 Méthodologie

**Concernant la flore patrimoniale et/ou protégée**, plusieurs sources ont été utilisées pour identifier leur présence ou non sur l'aire d'étude :

- Données issues des zonages d'inventaires et réglementaires ;
- Données géolocalisées issues de la plateforme Silene, consultée en mai 2021 ;
- Données issues des inventaires réalisés par Equinoxe Environnement en 2021.

Les conditions de réalisation des inventaires floristiques réalisés par Equinoxe Environnement sont synthétisées ci-dessous.

Dates	Objet	Conditions
27 mai 2021	Inventaires floristiques, habitats naturels	Beau

**L'évaluation des enjeux et du caractère patrimonial** des espèces a été réalisée sur la base des documents suivants :

#### Intérêt Communautaire

- Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, Directive « Habitats ».

#### Protection Réglementaire

- Arrêté du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national (modifié par l'arrêté du 23 mai 2013) ;
- Arrêté du 09 mai 1994 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

#### Statut de menace

- Liste rouge de la flore vasculaire de Provence-Alpes-Côte d'Azur (2015).

### 2.7.2 Espèces remarquables potentielles

Une espèce est considérée comme remarquable lorsqu'elle bénéficie d'un statut de protection, régional, national ou communautaire, ou lorsqu'elle est menacée de disparition au regard des listes rouges nationale et/ou régionale. Leur présence sur l'aire d'étude est également jugée non probable, peu probable ou probable, au regard de leur écologie.

Le tableau ci-dessous synthétise les espèces végétales considérées comme remarquables, issues des données de la bibliographie.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Statut communautaire	Liste rouge France	Présence sur site
<i>Gagea pratensis</i> (Pers.) Dumort., 1827	Gagée des prés	Nat.		LC	Probable
<i>Galium rubioides</i> L., 1753	Gaillet fausse-garance	Rég.		NT	Probable
<i>Potentilla inclinata</i> Vill., 1788	Potentille inclinée			LC	Probable
<i>Rosa gallica</i> L., 1753	Rosier de France	Nat.		LC	Probable
<i>Ventenata dubia</i> (Leers) Coss., 1855	Venténate douteuse	Rég.		LC	Probable

### 2.7.3 Synthèse des inventaires

Aucune espèce remarquable, patrimoniale ou protégée n'a été repérée sur l'aire d'étude lors des inventaires. L'enjeu associé est jugé faible.

Le tableau suivant synthétise l'ensemble des espèces observées sur les zones prospectées.

#### Prairies semi-sèches calcaires subatlantiques : EUNIS E1.26

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Directive habitat	Liste rouge France	Liste rouge PACA
<i>Anthyllis vulneraria</i> (DC.) Nymzn, 1878	Anthyllide vulnérable			-	
<i>Aphyllanthes monspeliensis</i> L., 1753	Aphyllante de Montpellier			LC	
<i>Arabis hirsuta</i> (L.) Scop., 1772	Arabette hérissée			LC	
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. Ex J.Presl & C.Presl, 1819	Avoine élevée			LC	
<i>Bromopsis erecta</i> (Huds.) Fourr., 1869	Brome dressé			LC	
<i>Buglossoides purpurocaerulea</i> (L.) I.M.Juhnst., 1954	Grémil pourpre-bleu			LC	
<i>Bupleurum falcatum</i> L., 1753	Buplèvre en faux			LC	
<i>Carex humilis</i> Leyss., 1758	Laïche humble			LC	
<i>Carex liparocarpos</i> Gaudin, 1804	Laïche luisante			LC	
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine monogyne			LC	
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage			LC	
<i>Eryngium campestre</i> L., 1753	Chardon-Roland			LC	
<i>Fragaria viridis</i> Weston, 1771	Fraisier vert			LC	
<i>Fumaria officinalis</i> L., 1753	Fumeterre officinale			LC	
<i>Helianthemum nummularium</i> (L.) Mill., 1768	Hélianthème à feuilles de nummulaire			LC	
<i>Hippocrepis comosa</i> L., 1753	Hippocrévide en toupets			LC	
<i>Lathyrus cicera</i> L., 1753	Gessette			LC	
<i>Lathyrus pratensis</i> L., 1753	Gesse des prés			LC	
<i>Lepidium campestre</i> (L.) R.Br., 1812	Passerage champêtre			LC	
<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé			LC	
<i>Microthlaspi perfoliatum</i> (L.) F.K.Mey., 1973	Tabouret perfolié			LC	
<i>Muscari comosum</i> (L.) Mill., 1768	Muscari à toupet			LC	
<i>Myosotis arvensis</i> (L.) Hill., 1764	Myosotis des champs			LC	
<i>Ononis natix</i> L., 1753	Coqsigrue			LC	
<i>Orchis purpurea</i> Huds., 1762	Orchis pourpre			LC	
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé			LC	
<i>Poa bulbosa</i> L., 1753	Pâturin bulbeux			LC	
<i>Ranunculus bulbosus</i> L., 1753	Renoncule bulbeuse			LC	
<i>Teucrium chamaedrys</i> L., 1753	Germandrée petit chêne			LC	
<i>Thymus pulegioides</i> L., 1753	Thym faux pouliot			LC	

Chênaies à *Quercus pubescens* : EUNIS G1.71

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Directive habitat	Liste rouge France	Liste rouge PACA
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. Ex J.Presl & C.Presl, 1819	Avoine élevée			LC	
<i>Brachypodium rupestre</i> (Host) Roem. & Schult., 1817	Brachypode penné			LC	
<i>Bromopsis erecta</i> (Huds.) Fourr., 1869	Brome dressé			LC	
<i>Carex flacca</i> Schreb., 1771	Laïche glauque			LC	
<i>Carex humilis</i> Leyss., 1758	Laïche humble			LC	
<i>Carex liparocarpos</i> Gaudin, 1804	Laïche luisante			LC	
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine monogyne			LC	
<i>Cytisophyllum sessilifolius</i> (L.) O.Lang, 1843	Cytise à feuilles sessiles			LC	
<i>Fragaria viridis</i> Weston, 1771	Fraisier vert			LC	
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron			LC	
<i>Juniperus communis</i> L., 1753	Genévrier commun			LC	
<i>Onobrychis viciifolia</i> Scop., 1772	Sainfoin cultivé			LC	
<i>Pinus nigra</i> J.F.Arnold, 1785	Pin noir			NA	
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé			LC	
<i>Poa bulbosa</i> L., 1753	Pâturin bulbeux			LC	
<i>Poa nemoralis</i> L., 1753	Pâturin des bois			-	
<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun			LC	
<i>Quercus pubescens</i> Wild., 1805	Chêne pubescent			LC	
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante			LC	
<i>Sanguisorba minor</i> Scop., 1771	Petite pimprenelle			LC	
<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	Séneçon commun			LC	
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle blanc			LC	
<i>Viburnum lantana</i> L., 1753	Viorne lantane			LC	

## 2.8 Faune

**Concernant la faune**, plusieurs sources ont été utilisées pour identifier leur présence ou non sur l'aire d'étude :

- Données issues des zonages d'inventaires et réglementaires ;
- Données issues de la plateforme Silene, consultée en 2021 ;
- Données issues des inventaires réalisés par Equinoxe Environnement en 2021.

### 2.8.1 Avifaune

La **méthode d'inventaire** retenue est celle des **Echantillonnages Fréquentiels Progressifs** (EFP). La méthode est similaire à celle des IPA dans la mesure où elle est axée sur un point d'écoute d'une durée de 20 minutes. En revanche, les espèces contactées ne sont pas notées en abondance, mais en absence/présence.

Sur l'ensemble de l'aire d'étude, **2 points d'écoute EFP** ont été définis, de manière à ce qu'ils soient disposés de manière régulière, à ce que les surfaces échantillonnées ne se superposent pas, et qu'elles soient représentatives des milieux présents. Ainsi, 1 point d'écoute par secteur a été réalisé. Outre les points EFP, les contacts spontanés seront également relevés. Les conditions de réalisation des inventaires réalisés par Equinoxe Environnement sont synthétisées ci-dessous.

Dates	Objet	Conditions
28 mai 2021, 06h00 à 10h00	Avifaune diurne	Beau temps

**L'évaluation des enjeux et du caractère patrimonial** des espèces a été réalisée sur la base des documents suivants :

#### Intérêt Communautaire

- Directives 79/409/CEE et 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages, Directive « Oiseaux ».

#### Protection Réglementaire

- Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection.

#### Statut de menace

- Liste rouge des oiseaux de France métropolitaine (2016)
- Liste rouge des oiseaux nicheurs de Provence-Alpes-Côte d'Azur (2016).

Le statut patrimonial des espèces est défini par la Liste Rouge nationale et régionale des oiseaux nicheurs, définissant l'état de conservation des espèces. En complément, la Directive Oiseaux (79/409/CEE et 2009/147/CE) permet d'évaluer la conservation, la protection et la gestion des populations d'oiseaux sur le territoire européen.

Le nombre et la fréquence des contacts des espèces durant les points d'écoute EFP permettent d'évaluer la nidification possible ou probable d'une espèce, ou sa non-nidification du fait d'un habitat incompatible. De même, la présence de chacune des espèces est jugée potentielle ou avérée.

Les données consultées et inventaires font état de la présence potentielle ou avérée des espèces suivantes.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Directive Oiseaux	Liste Rouge France	Liste Rouge PACA	Reproduction	Présence
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	Nat		LC	LC	Non nicheur	Avérée
<i>Accipiter nisus</i>	Épervier d'Europe	Nat		LC	LC	Nich. Possible	Potentielle
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	Nat		LC	LC	Nich. Probable	Avérée
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs		An. II	NT	LC	Nich. Possible	Potentielle
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	Nat		VU		Nich. Possible	Potentielle
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	Nat		LC	LC	Nich. Probable	Avérée
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	Nat		VU	LC	Nich. Probable	Avérée
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	Nat		LC	LC	Nich. Probable	Avérée
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux	Nat		LC	NA	Nich. Possible	Potentielle
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier		An. II	LC	LC	Nich. Probable	Avérée
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire		An. II	LC	LC	Nich. Possible	Avérée
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	Nat		LC	LC	Nich. Probable	Avérée
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	Nat		LC	LC	Nich. Possible	Avérée
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	Nat	An. I	LC	LC	Non nicheur	Avérée
<i>Emberiza cia</i>	Bruant fou	Nat		LC	LC	Nich. Possible	Potentielle
<i>Emberiza ciris</i>	Bruant zizi	Nat		LC	LC	Nich. Possible	Potentielle
<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan	Nat	An. I	EN	VU	Nich. Possible	Potentielle
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	Nat		LC	LC	Nich. Probable	Avérée
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	Nat		LC	LC	Nich. Probable	Avérée
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes		An. II	LC	LC	Nich. Probable	Avérée
<i>Gyps fulvus</i>	Vautour fauve	Nat	An. I	VU	LC	Non nicheur	Potentielle
<i>Jynx torquilla</i>	Torcol fourmilier	Nat		LC	NT	Nich. Possible	Potentielle
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	Nat	An. I	LC	LC	Nich. Possible	Potentielle
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	Nat		LC	LC	Nich. Probable	Avérée
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	Nat		LC	LC	Non nicheur	Avérée
<i>Otus scops</i>	Petit-duc scops	Nat		LC	LC	Nich. Possible	Potentielle
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	Nat		LC	LC	Nich. Probable	Avérée
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	Nat	An. I	LC	LC	Nich. Possible	Potentielle
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde		An. II	LC	LC	Nich. Probable	Avérée
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	Nat	An. II	LC	LC	Non nicheur	Avérée
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	Nat		LC	LC	Nich. Probable	Avérée
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	Nat		LC	LC	Nich. Possible	Potentielle
<i>Phylloscopus bonelli</i>	Pouillot de Bonelli	Nat		LC	LC	Nich. Probable	Avérée
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	Nat		LC	LC	Nich. Probable	Avérée
<i>Poecile palustris</i>	Mésange nonnette	Nat		LC	LC	Nich. Possible	Potentielle
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	Nat		LC	LC	Nich. Possible	Potentielle
<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	Nat		NT	VU	Nich. Possible	Potentielle
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	Nat		VU	LC	Nich. Probable	Avérée
<i>Sitta europaea</i>	Sitelle torche-pot	Nat		LC	LC	Nich. Probable	Avérée
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque		An. II	LC	LC	Nich. Probable	Avérée

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Directive Oiseaux	Liste Rouge France	Liste Rouge PACA	Reproduction	Présence
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois		An. II	VU	LC	Nich. Possible	Potentielle
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	Nat		LC	LC	Non nicheur	Potentielle
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	Nat		LC	LC	Nich. Probable	Avérée
<i>Sylvia cantillans</i>	Fauvette passerinette	Nat		LC	LC	Nich. Possible	Potentielle
<i>Sylvia curruca</i>	Fauvette babillarde	Nat		LC	LC	Nich. Probable	Avérée
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	Nat		LC	LC	Nich. Possible	Potentielle
<i>Turdus merula</i>	Merle noir		An. II	LC	LC	Nich. Probable	Avérée
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine		An. II	LC	LC	Nich. Possible	Potentielle
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	Nat		LC	LC	Nich. Possible	Potentielle

## Synthèse

En ce qui concerne l'avifaune nicheuse et estivante de l'aire d'étude, signalons la présence potentielle ou avérée des cortèges suivants :

- **Cortège d'espèces de milieux ouverts ou arbustifs** : Rougequeue noir, diverses espèces de mésanges, Rossignol philomèle. L'Alouette des champs a été observée en bordure immédiate du secteur nord. Le Bruant ortolan est présent dans la base de données Silene, à proximité de l'aire d'étude, mais n'y a pas été observé, de même que le Tarier pâtre. Concernant le Tarier des prés, les habitats en présence lui sont défavorables ;
- **Cortège d'espèces de milieux boisés** : Pinson des arbres, Pouillot véloce, Pouillot de Bonelli, Fauvette à tête noire et Fauvette babillarde, plusieurs espèces de mésanges, Pic épeiche, Pic vert, Rougegorge familier, Geai des chênes, Tourterelle turque et Pigeon ramier. Ces espèces sont communes et répandues en PACA et en France. Notons la présence potentielle de la Tourterelle des bois, espèce classée « Vulnérable » sur la liste rouge Française, non observée sur l'aire d'étude mais répertoriée non loin du secteur nord ;
- **Cortège de rapaces** : Autour des palombes, espèce avérée observée en chasse sur l'aire d'étude, mais n'y nichant probablement pas, Buse variable, Milan noir. Les espèces potentielles, non observées sur l'aire d'étude, sont l'Épervier d'Europe, la Bondrée apivore et le Vautour fauve ;
- **Cortège de rapaces nocturnes** : Petit-duc scops et Chouette hulotte. Ces deux espèces sont non nicheuses sur l'aire d'étude ;

**L'enjeu est jugé limité** concernant les oiseaux, notamment du fait de la présence d'espèces classiques pour les habitats présents sur l'aire d'étude. Les espèces à enjeu potentiellement présentes n'ont pas été observées lors des inventaires.

La carte ci-dessous synthétise les données disponibles concernant l'avifaune sur la parcelle concernée par le projet.

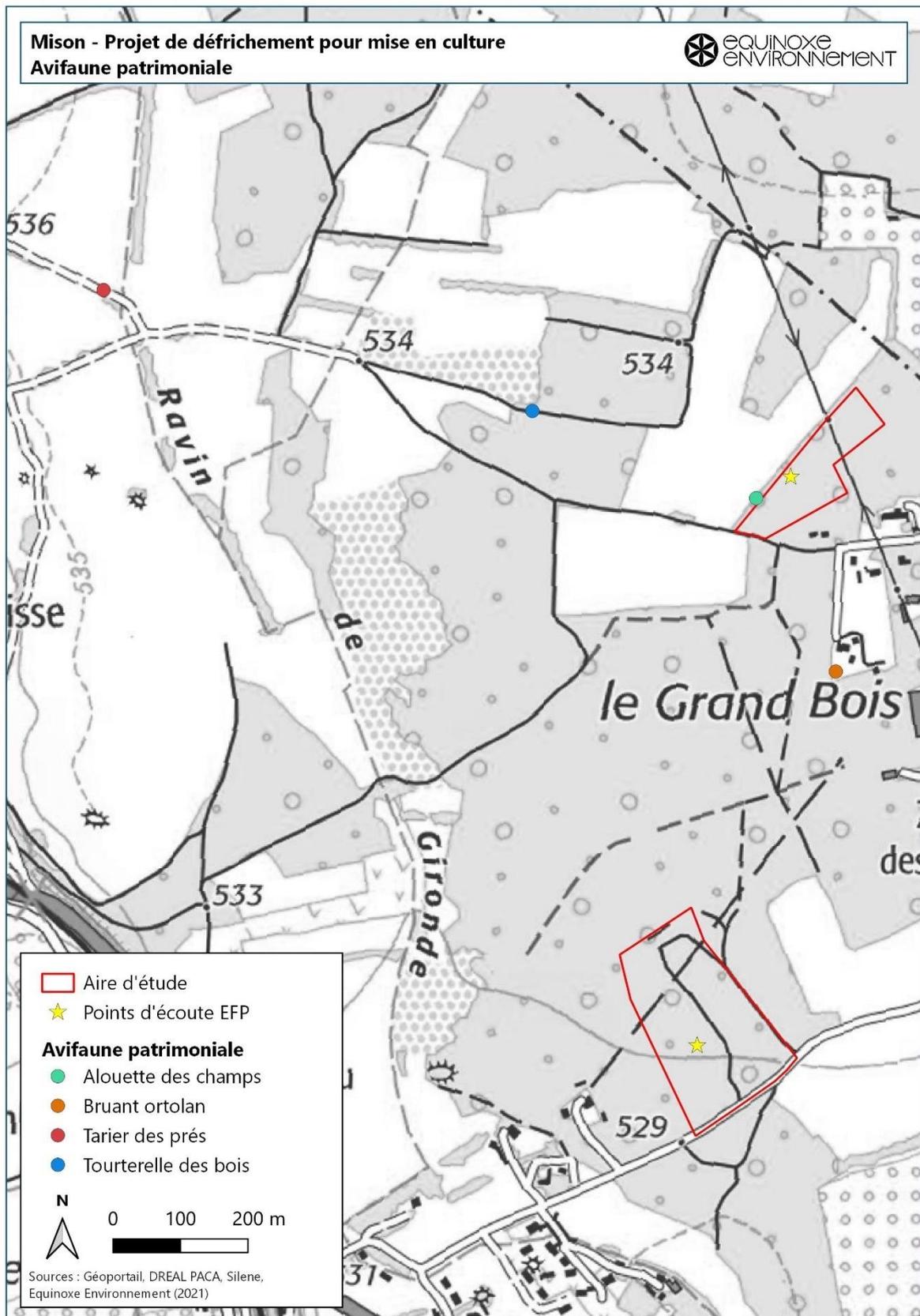


Figure 21 : Avifaune patrimoniale

## 2.8.2 Papillons

Le groupe d'insectes recherché dans le cadre de cette étude sont les papillons de jour. La méthode d'inventaire utilisée est la chasse à vue (éventuellement à l'aide d'une paire de jumelles) et au filet. Ces prospections ont ponctuellement été complétées par une recherche des chenilles ou de pontes sur les plantes hôtes. Les objectifs de ces prospections consistaient à déterminer la présence des espèces protégées et/ou patrimoniales, afin d'établir un niveau d'enjeu de conservation pour l'ensemble du site.

Les conditions de réalisation des inventaires réalisés par Equinoxe Environnement sont synthétisées ci-dessous.

Dates	Objet	Conditions
28 mai 2021	Rhopalocères	Beau temps, vent faible, 25°C

**L'évaluation des enjeux et du caractère patrimonial** des espèces a été réalisée sur la base des documents suivants :

### Intérêt Communautaire

- Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, Directive « Habitats ».

### Protection Réglementaire

- Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

### Statut de menace

- Liste rouge des papillons de jour de France métropolitaine (2012) ;
- Liste rouge des papillons de jour de Provence-Alpes-Côte d'Azur (2016).

Les inventaires et les données issues de la bibliographie font état de la présence potentielle ou avérée des espèces suivantes :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge PACA	Présence
<i>Aglais io</i>	Paon de jour			LC	LC	Potentielle
<i>Aglais urticae</i>	Petite tortue			LC	LC	Avérée
<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore			LC	LC	Avérée
<i>Anthocharis euphenoides</i>	Aurore de Provence			LC	LC	Potentielle
<i>Aporia crataegi</i>	Gazé			LC	LC	Potentielle
<i>Arethusana arethusa</i>	Mercurie			LC	LC	Potentielle
<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne			LC	LC	Avérée
<i>Aricia agestis</i>	Argus brun			LC	LC	Potentielle
<i>Boloria dia</i>	Nacré violet			LC	LC	Potentielle
<i>Boloria euphrosyne</i>	Grand collier argenté			LC	LC	Potentielle
<i>Brintesia circe</i>	Silène			LC	LC	Potentielle
<i>Cacyreus marshalli</i>	Argus du Pélargonium			NA	NA	Potentielle
<i>Callophrys rubi</i>	Argus vert			LC	LC	Potentielle
<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des nerpruns			LC	LC	Potentielle

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge PACA	Présence
<i>Coenonympha arcania</i>	Céphale			LC	LC	Potentielle
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun			LC	LC	Avérée
<i>Colias alfacariensis</i>	Fluoré			LC	LC	Potentielle
<i>Colias croceus</i>	Souci			LC	LC	Avérée
<i>Cupido argiades</i>	Azuré du trèfle			LC	LC	Avérée
<i>Cupido minimus</i>	Argus frêle			LC	LC	Potentielle
<i>Erebia epistygne</i>	Moiré provençal			NT	VU	Potentielle
<i>Erebia neoridas</i>	Moiré automnal			LC	LC	Potentielle
<i>Erynnis tages</i>	Point de Hongrie			LC	LC	Potentielle
<i>Euchloe crameri</i>	Piéride des biscutelles			LC	LC	Potentielle
<i>Glaucopsyche alexis</i>	Azuré des cytises			LC	LC	Avérée
<i>Glaucopsyche melanops</i>	Azuré de la badasse			LC	LC	Potentielle
<i>Gonopetryx rhamnii</i>	Citron			LC	LC	Potentielle
<i>Hesperia comma</i>	Virgule			LC	LC	Potentielle
<i>Hipparchia fagi</i>	Sylvandre			LC	LC	Potentielle
<i>Iphiclides podalirius</i>	Flambé			LC	LC	Avérée
<i>Issoria lathonia</i>	Petit nacré			LC	LC	Potentielle
<i>Lasiommata maera</i>	Némusien			LC	LC	Potentielle
<i>Lasiommata megera</i>	Mégère			LC	LC	Potentielle
<i>Leptotes pirithous</i>	Azuré de la luzerne			LC	LC	Potentielle
<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun			LC	LC	Potentielle
<i>Lysandra bellargus</i>	Argus bleu-céleste			LC	LC	Avérée
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil			LC	LC	Potentielle
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil			LC	LC	Avérée
<i>Melitaea didyma</i>	Mélitée orangée			LC	LC	Avérée
<i>Melitaea phoebe</i>	Mélitée des Centaurées			LC	LC	Potentielle
<i>Ochlodes sylvanus</i>	Sylvain			LC	LC	Potentielle
<i>Papilio machaon</i>	Machaon			LC	LC	Potentielle
<i>Pieris brassicae</i>	Piéride du chou			LC	LC	Potentielle
<i>Pieris rapae</i>	Piéride de la rave			LC	LC	Potentielle
<i>Plebejus argus</i>	Petit argus			LC	LC	Potentielle
<i>Plebejus idas</i>	Azuré du Genêt			LC	LC	Potentielle
<i>Polygonia c-album</i>	Robert-le-Diable			LC	LC	Avérée
<i>Polyommatus escheri</i>	Azuré d'Escher			LC	LC	Potentielle
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré de la Bugrane			LC	LC	Avérée
<i>Polyommatus ripartii</i>	Sablé provençal			LC	LC	Potentielle
<i>Pontia daplidice</i>	Marbré de vert			LC	LC	Potentielle
<i>Spialia sertorius</i>	Hespérie des Sanguisorbes			LC	LC	Potentielle
<i>Thymelicus lineola</i>	Hespérie du dactyle			LC	LC	Potentielle
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain			LC	LC	Avérée
<i>Vanessa cardui</i>	Vanesse des chardons			LC	LC	Potentielle
<i>Zerynthia polyxena</i>	Diane	Art. 2	An. IV	LC	LC	Potentielle

14 espèces de papillons ont été inventoriées sur l'aire d'étude. Parmi ces espèces :

- Toutes sont communes et aucune n'est d'intérêt patrimonial ;
- L'ensemble est considéré comme non menacé sur la liste rouge française ;
- La Diane, espèce protégée potentiellement présente, n'a pas été observée lors des inventaires.

L'enjeu liée aux papillons est jugé **faible**.

### 2.8.3 Mammifères terrestres

Le recensement des mammifères terrestres est basé sur :

- Des observations directes ;
- Des observations de déjections, de pelotes de réjection ;
- D'éventuels cadavres.

Le temps total passé sur le terrain permet des observations suffisamment nombreuses pour disposer d'éléments probants alimentant l'état initial de l'environnement.

**L'évaluation des enjeux et du caractère patrimonial** des espèces a été réalisée sur la base des documents suivants :

#### Intérêt Communautaire

- Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, Directive « Habitats ».

#### Protection Réglementaire

- Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

#### Statut de menace

- Liste rouge des mammifères de France métropolitaine (2017).

Les inventaires et les données issues de la bibliographie font état de la présence potentielle ou avérée des espèces suivantes :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Directive Habitats	Liste rouge France	Liste rouge PACA	Présence
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil			LC	-	Potentielle
<i>Meles meles</i>	Blaireau européen			LC	-	Avérée
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux			LC	-	Potentielle

**Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007, art. 2**

Sur l'aire d'étude, seules des traces de Blaireau ont été observées. Le Chevreuil et le Renard roux sont potentielles sur l'aire d'étude. Dans ces deux cas, il s'agit d'espèces communes et non protégées.

De ce fait, l'enjeu lié aux mammifères terrestres est jugé **faible**.

## 2.8.4 Chiroptères

Le tableau ci-dessous synthétise les espèces potentiellement présentes sur l’aire d’étude.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection Nationale	Directive Habitats	Liste Rouge France	Source	Présence
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	Art. 2	An. IV	NT	Silene	Potentielle
<i>Hypsugo savii</i>	Vespère de Savi	Art. 2	An. IV	LC	Silene	Potentielle
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	Art. 2	An. IV	LC	Silene	Potentielle
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	Art. 2	An. IV	NT	Silene	Potentielle
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Art. 2	An. IV	NT	Silene	Potentielle
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	Art. 2	An. IV	LC	Silene	Potentielle
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	Art. 2	An. IV	LC	Silene	Potentielle
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	Art. 2	An. II	LC	Silene	Potentielle

**Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007, art. 2**

Les prospections de terrain ont consisté en la recherche **d’arbres-gîtes potentiels**, pouvant également servir de terrain de chasse pour ces espèces. Ainsi, aucun arbre-gîte potentiel n’a été mis en évidence sur l’aire d’étude. Les arbres formant les boisements présents sont de trop faible diamètre pour abriter des cavités, et ne présentent pas de décollement d’écorce. De plus, la quantité de bois mort au sol pouvant accueillir des insectes, intéressants du point de vue alimentaire pour les chiroptères, est très faible. L’offre de gîte est négligeable sur l’aire d’étude.

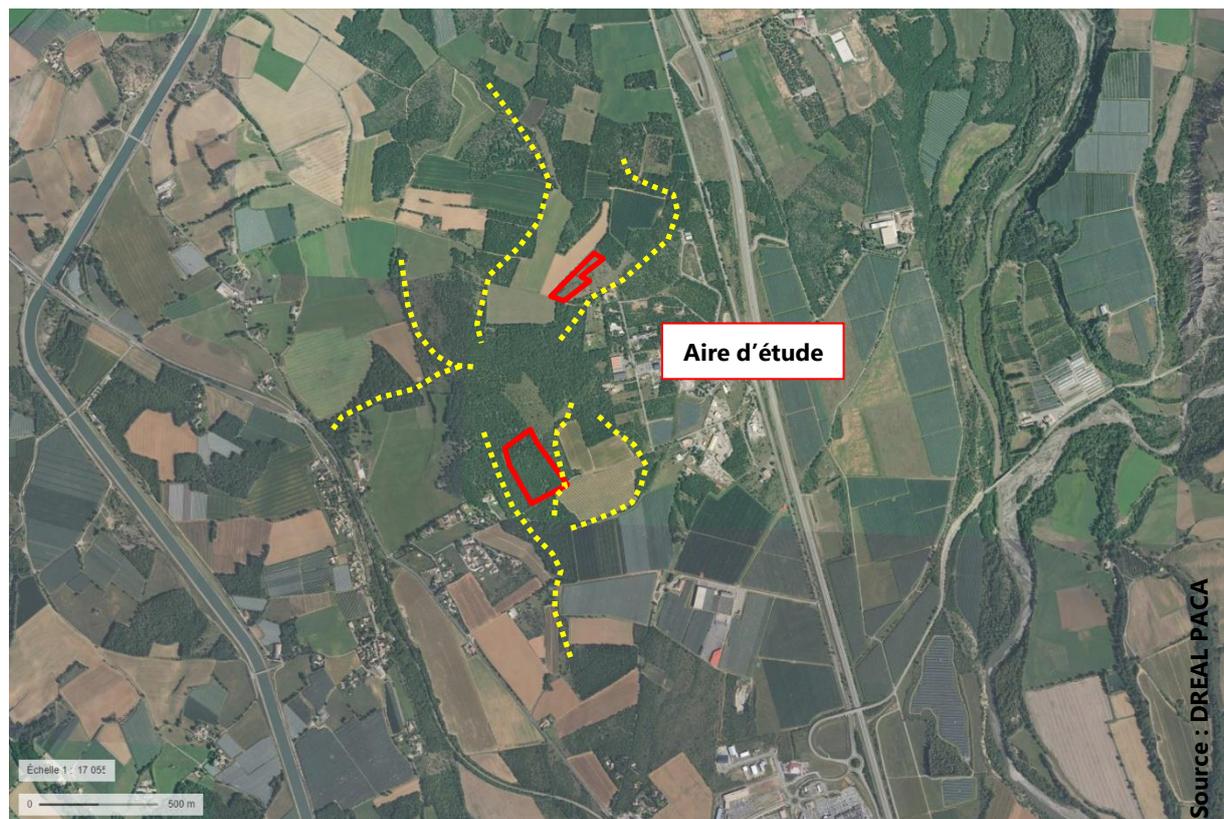


Figure 22 : Corridors de déplacement des chiroptères

Du point de vue des **continuités écologiques**, la vallée de la Durance et celle du Buëch constituent deux axes majeurs de déplacement des chiroptères, entre lesquels s’inscrit l’aire d’étude. A une échelle plus fine, l’aire d’étude s’inscrit en limite sud d’un réseau de boisements et de haies, fragmentés par des cultures et des vergers. Les lisières de ces boisements et les haies constituent autant de corridors de déplacement des chiroptères. La figure en page précédente localise ces corridors.

A l’échelle de l’aire d’étude, seule la lisière Est du secteur sud (parcelles 554 et 555) est intéressante pour les chiroptères, car relativement progressive et stratifiée, d’autant plus qu’elle jouxte un espace faiblement boisé et embroussaillé. Le secteur nord comporte un reste boisement sur sa bordure ouest, mais sa lisière n’est pas optimale car abrupte, et le boisement est isolé.

Concernant les **territoires de chasse**, l’aire d’étude est concernée par des **territoires de chasse forestiers et de milieux plus ouverts**. Comme évoqué précédemment, la **lisière Est du secteur sud** paraît également intéressante pour les chiroptères.

Ainsi les **enjeux** liés aux chiroptères sont jugés limités à marqués, du fait d’une lisière intéressante au niveau du secteur sud de l’aire d’étude, jouxtant un corridor de déplacement local. La carte ci-dessous localise le niveau d’enjeu sur l’aire d’étude.

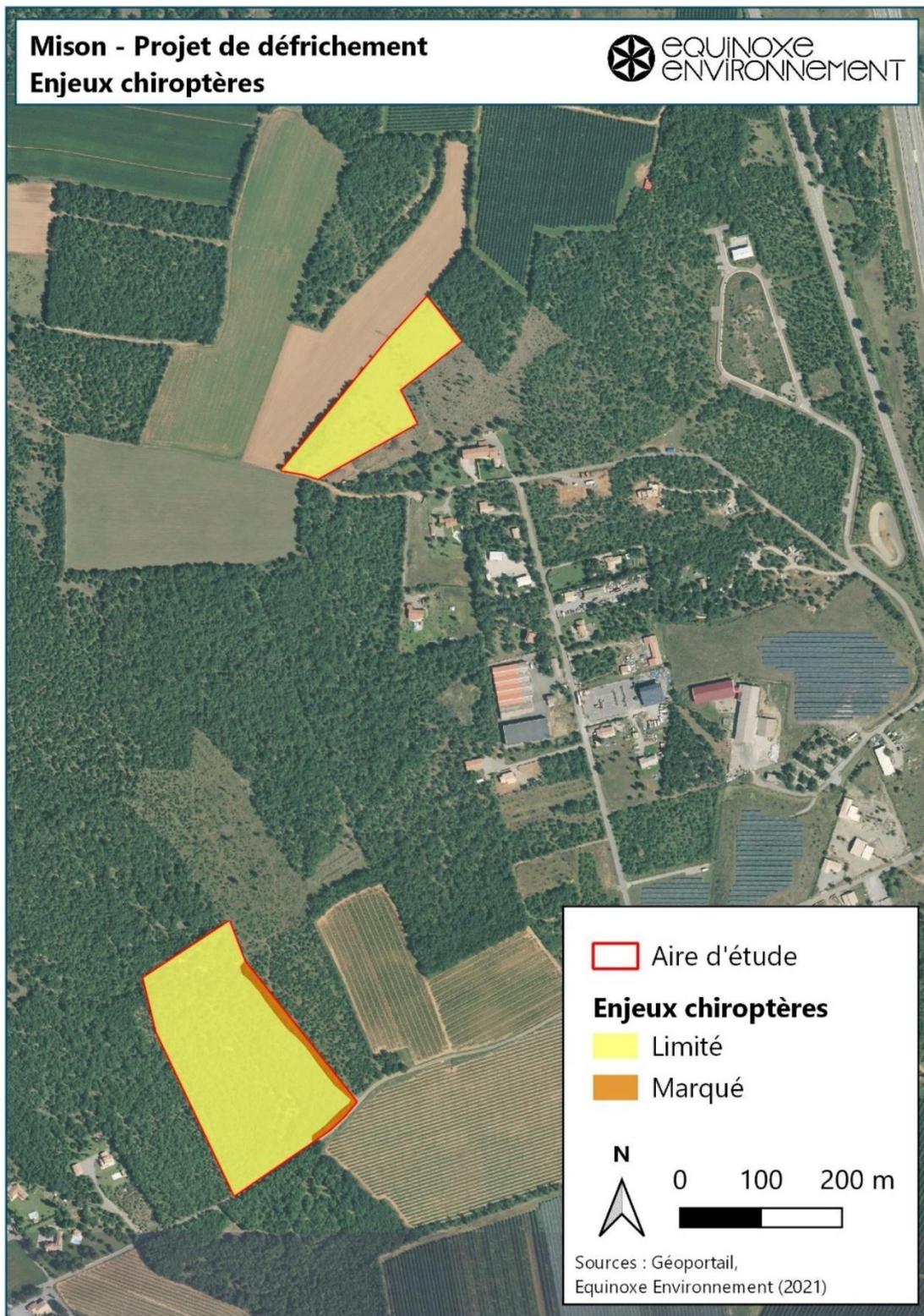


Figure 23 : Enjeux chiroptères

## 2.8.5 Amphibiens et reptiles

La méthodologie employée pour les amphibiens correspond à une recherche d'indices de présence au sein des habitats favorables : mares, bords de cours d'eau, zones humides, etc. La détection visuelle est appliquée aussi bien en milieu terrestre qu'en milieu aquatique. Sur les sites de reproduction, tous les stades de développement sont étudiés (adulte, larves, œufs...).

Les reptiles ont fait l'objet d'observations directes dans les habitats qui leurs sont les plus favorables.

Les conditions de réalisation des inventaires réalisés par Equinoxe Environnement sont synthétisées ci-dessous.

Dates	Objet	Conditions
28 mai 2021	Amphibiens et reptiles	Beau temps, 25°C

L'évaluation des enjeux et du caractère patrimonial des espèces a été réalisée sur la base des documents suivants :

### Intérêt Communautaire

- Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, Directive « Habitats ».

### Protection Réglementaire

- Arrêté du 08 janvier 2021 fixant les listes des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

### Statut de menace

- Liste rouge des reptiles et amphibiens de France métropolitaine (2015).

Les inventaires et les données issues de la bibliographie font état de la présence potentielle ou avérée des espèces suivantes :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge PACA	Présence
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard vert	Art.2	An. IV	LC	LC	Avérée
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	Art.2	An. IV	LC	LC	Potentielle

**Protection nationale : Arrêté du 08 janvier 2021**

**Art.2 : Protection des individus et leurs habitats, mutilation, capture, détention, mise en vente interdites**

**Art.3 : Protection des individus, mutilation, capture, détention, mise en vente interdites**

**Art.4 : Mutilation, mise en vente interdites**

Le contexte forestier est peu favorable aux **reptiles**. Les zones les plus favorables au sein de l'aire d'étude sont les lisières et les zones les plus ouvertes des boisements, permettant aux reptiles de thermoréguler, les tas d'épierrement ou amas de détritiques divers présents leur permettant de s'y cacher. Le Lézard vert *Lacerta bilineata*, espèce non menacée mais protégée au niveau national, a été observé sur l'aire d'étude, et est également présent dans la base de données Silene. Le Lézard des murailles *Podarcis muralis* est potentiel, mais non observé. L'enjeu lié est jugé **marqué**. La carte en page suivante localise les observations de Lézard vert.

Concernant les **amphibiens**, le contexte forestier et xérique exclut toute présence sur l'aire d'étude.  
L'**enjeu** est jugé **nul**.

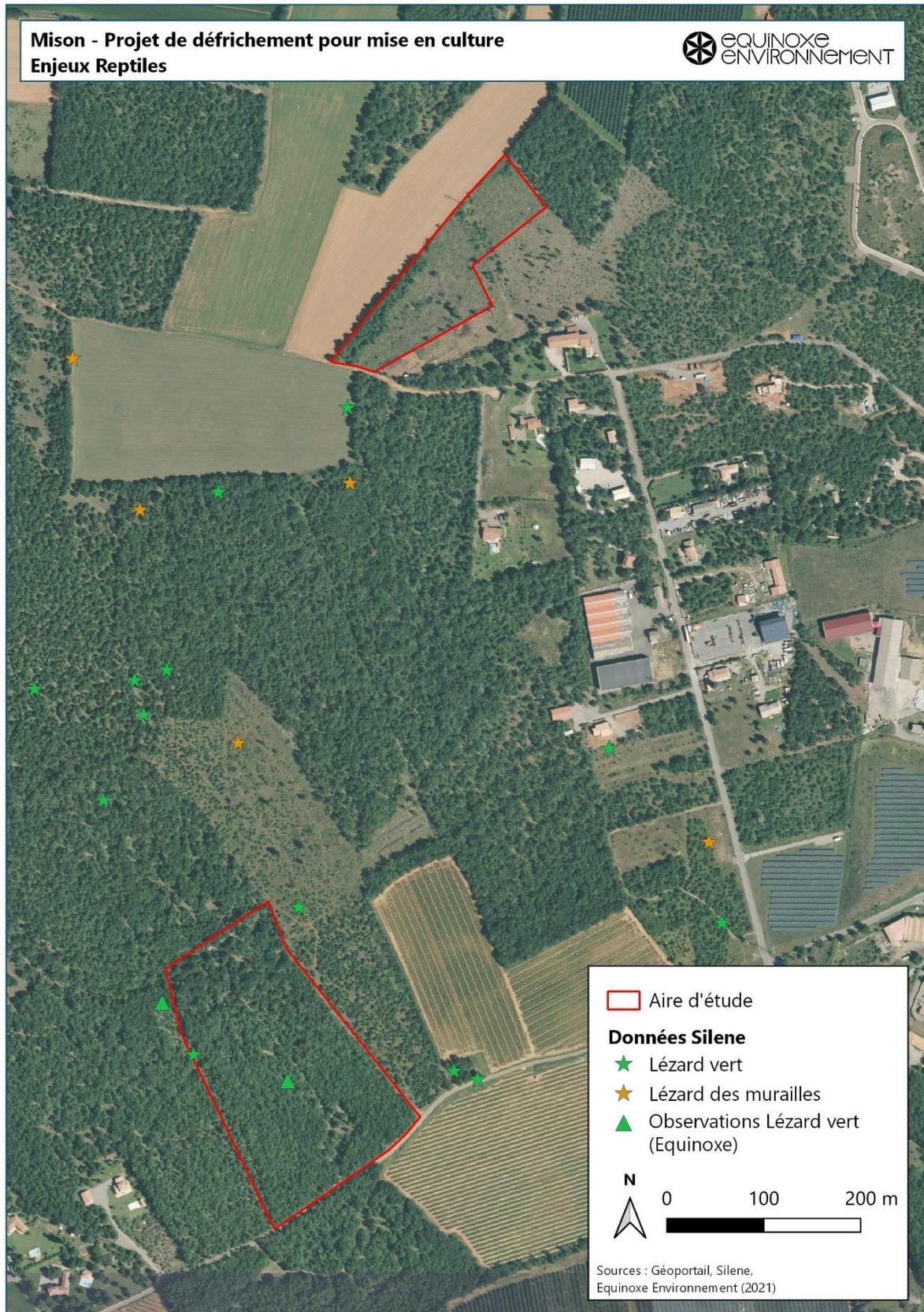


Figure 24 : Enjeux reptiles

### 3 Paysage

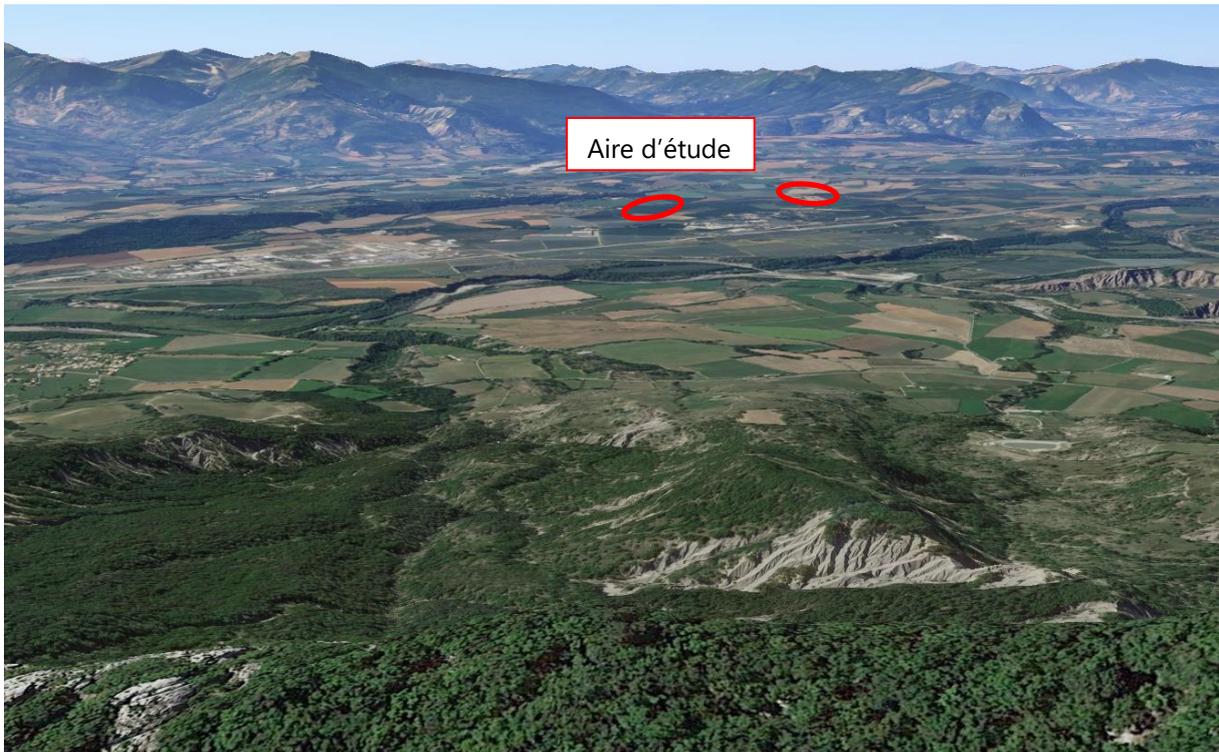


Figure 25 : Vue du site projet depuis la Montagne de Gache (Source : Google Earth, Juin 2021)

Le projet s'inscrit sur une terrasse fluvio-glaciaire, à l'interfluve entre les vallées du Buëch à l'ouest et celle de la Durance à l'Est. Il s'agit d'un espace contrasté, dominé par les moyennes montagnes des Baronnies et des Monges, mais marqué par les activités anthropiques. En effet, la vallée de la Durance constitue un axe de déplacement, avec notamment l'autoroute A51, deux anciennes routes nationales (N75 et N85) et une voie ferrée.

De plus, les activités agricoles sont nettement perceptibles dans l'occupation de l'espace, avec des champs et vergers créant une mosaïque de teintes et de formes géométriques dans le paysage. Ces espaces agricoles sont entrecoupés de zones boisées, certaines étant en progression, mais également de zones d'activités.

Parmi elles, la plus perceptible est la Zone d'Activité de Sisteron-Val de Durance, au sud de l'aire d'étude, créant un artefact important, et de fait le principal point d'appel visuel. Légèrement plus au nord, la zone des Grandes Blaches crée également un point d'appel supplémentaire.

### 3.1 Perceptions sur l'aire d'étude

**Depuis l'aire d'étude**, les espaces alentours sont peu perceptibles, du fait du contexte boisé. Au cœur du boisement, les perceptions sont stoppées au-delà de quelques mètres, voire dizaines de mètres. Ainsi, la voie de circulation présente en bordure de l'aire d'étude est peu perceptible, de même que les véhicules y circulant.

Dans les secteurs les plus ouverts, des échappées visuelles sont possibles vers les sommets alentours, notamment la Montagne de l'Ubac au sud-ouest ou la Montagne de Gache au sud-est, sans pour autant constituer une trame paysagère dominante. L'ambiance paysagère est le plus souvent naturelle, sous influence agricole en bordure des parcelles concernées, en particulier le secteur nord de l'aire d'étude (parcelles 41 et 42).



*Figure 26 : Perceptions depuis l'aire d'étude - Secteur nord, parcelle 42*



*Figure 27 : Perceptions depuis l'aire d'étude - Secteur sud, cœur de la parcelle 554*



*Figure 28 : Perceptions depuis l'aire d'étude – Secteur sud, limite sud-est parcelle 554*

### 3.2 Perceptions vers l'aire d'étude

Les perceptions de l'aire d'étude **depuis les espaces alentours proches** sont différentes selon le secteur considéré. En effet, le secteur nord est visible quasiment dans son intégralité depuis la piste carrossable, du fait des déboisements récents. Depuis les zones anthropisées voisines, en particulier le camping, l'aire d'étude n'est pas visible. Il faut emprunter la voie de circulation qui la longe pour en apercevoir les premiers mètres. L'ambiance est indéniablement forestière, et abstraction faite des nombreux promeneurs et de la circulation non négligeable, une certaine naturalité est perceptible.

Au-delà des quelques mètres visibles au sein de l'aire d'étude depuis la voie de circulation, le couvert forestier, à la hauteur modeste mais dense, empêche de percevoir la grande majorité de la parcelle concernée. Le regard de l'observateur est rapidement bloqué par la végétation, qui confirme l'ambiance naturelle et forestière du secteur.



*Figure 29 : Perceptions de l'aire d'étude - Secteur nord, limite sud parcelle 42*



*Figure 30 : Perceptions de l'aire d'étude - Secteur nord, limite ouest parcelle 41*



*Figure 31 : Perceptions de l'aire d'étude – Secteur sud, limite sud parcelle 554*

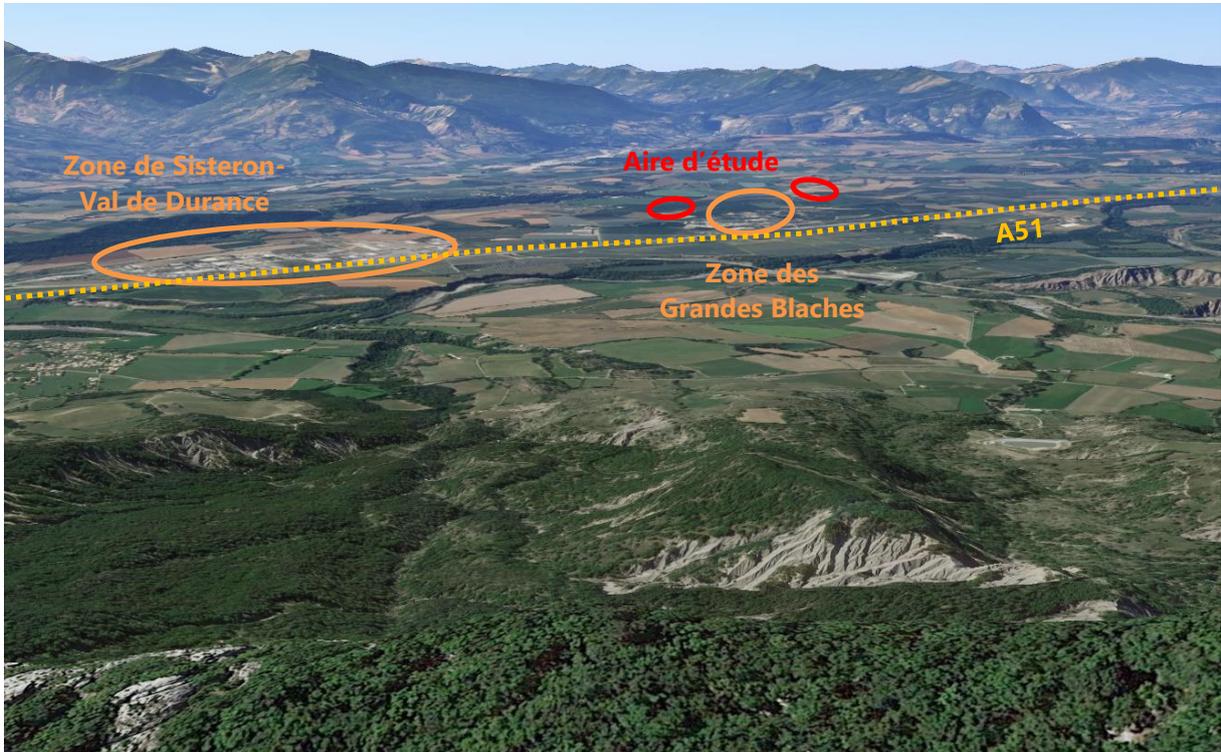
Paradoxalement, c'est depuis des **espaces lointains** que l'aire d'étude est la plus perceptible. En effet, ce sont les sommets alentours qui offrent les vues les plus nettes sur l'aire d'étude. Toutefois, la distance non négligeable, au moins 6 km, limite la précision de l'identification de l'aire d'étude dans le grand paysage.

De plus, la lecture du paysage est perturbée par les diverses activités installées dans la vallée de la Durance, et en particulier les voies de communication et les zones d'activités. D'une part, les axes de circulation créent des éléments linéaires séparant visuellement l'espace perçu en plusieurs entités.

D'autre part, les zones d'activités induisent des contrastes de teintes et de texture avec les zones agricoles et forestières voisines.

A l'état initial, trois points d'appel visuel sont identifiés autour de l'aire d'étude :

- L'autoroute A51 ;
- La zone de Sisteron-Val de Durance ;
- La zone des Grandes Blaches.



Ainsi, l'aire d'étude s'inscrit dans un **contexte paysager marqué par l'anthropisation**, réduisant d'autant les sensibilités paysagères. Le principal enjeu paysager est représenté par le défrichement d'un nouveau secteur, et par l'augmentation des surfaces agricoles. Cette opération étant située en limite d'un point d'appel visuel existant, et considérant le contexte paysager évoqué dans ce paragraphe, **l'enjeu paysager** lié à l'aire d'étude est jugé **limité**.

## 4 Milieu humain et cadre réglementaire

### 4.1 Usages des sites et nuisances

Le site ne comporte **aucune habitation**. Les zones habitées les plus proches sont situées à :

- 60 m de l'aire d'étude pour les parcelles 41 et 42 ;
- 110 m de l'aire d'étude pour les parcelles 554 et 555, l'ensemble de ces distances étant mesurées à plat.

L'aire d'étude peut être concernée par des activités cynégétiques, au vu des douilles présentes sur place. Elle ne semble en revanche pas utilisée pour la balade ou d'autres activités de loisirs.

D'une manière générale, l'aire d'étude bénéficie d'une **ambiance calme**, et aux **nuisances sonores olfactives rares**. Celles-ci peuvent être liées à la circulation d'engins agricoles sur les parcelles voisines ou sur les routes d'accès au site.

### 4.2 Monuments historiques, sites inscrits et classés

L'aire d'étude ne comporte aucun monument historique, et est située hors périmètre de protection des Monuments de France.

De plus, elle est située en dehors de tout **site inscrit ou classé**. Les espaces d'application relatifs aux sites inscrits ou classés sont « les monuments naturels et les sites présentant un intérêt général du point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque ».

L'inscription :

- Soit concerne des sites méritant d'être protégés mais ne présentant pas un intérêt suffisant pour justifier leur classement,
- Soit constitue une mesure conservatoire avant un classement.

Enfin, elle peut également constituer un outil adapté à la préservation du petit patrimoine rural dans des secteurs peu soumis à une pression foncière (permis de démolir obligatoire).

Un site classé est un site de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation de toute atteinte grave. Le classement concerne des espaces naturels ou bâtis, quelle que soit leur étendue. Cette procédure est très utilisée dans le cadre de la protection d'un "paysage", considéré comme remarquable ou exceptionnel.

L'aire d'étude se situe à proximité des sites suivants :

- **Site inscrit « Château, vieux village de Mison et ses abords »** inscrit le 13/04/2010, à 2,4 km de l'aire d'étude ;
- **Site inscrit « Château de la Casette et ses abords »** inscrit le 12/05/1943, à 5,6 km de l'aire d'étude ;
- **Site classé « Citadelle de Sisteron »** classé le 12/02/1925, à 6 km de l'aire d'étude.

Aucun de ces sites n'est en co-visibilité avec l'aire d'étude.

### 4.3 Forêts communales

L'aire d'étude est située en dehors de la forêt communale de Mison, et ne relève donc pas du régime forestier.

### 4.4 Plan Local d'Urbanisme

L'aire d'étude est classée en **zone Nn** et en **zone AUf** au PLU de la commune de Mison.

#### **Zone Nn : Zone naturelle équipée ou non à protéger**

Dans cette zone sont admis, à condition de ne pas porter atteinte à l'exercice d'une activité agro-pastorale ou forestière [...], à la préservation ou à la sauvegarde des sites, des espaces naturels et des paysages :

- La reconstruction des constructions existantes (sans changement de destination) ;
- Les aménagements et installations techniques sans construction indispensables à l'agriculture ;
- [...]

#### **Zone AUf : Zone à caractère naturel destinée à être ouverte à l'urbanisation ultérieurement**

Dans cette zone sont admis :

- Les constructions et installations nécessaires aux équipements publics ou d'intérêt collectif qui ne portent pas atteinte à la vocation future de la zone ;
- [...]

Les boisements intéressant le projet de défrichement **ne sont pas concernés par un classement en Espace Boisé Classé.**

Au vu du règlement du PLU de Mison, le projet est compatible avec le document d'urbanisme.

La figure ci-dessous présente le zonage du PLU sur l'aire d'étude.

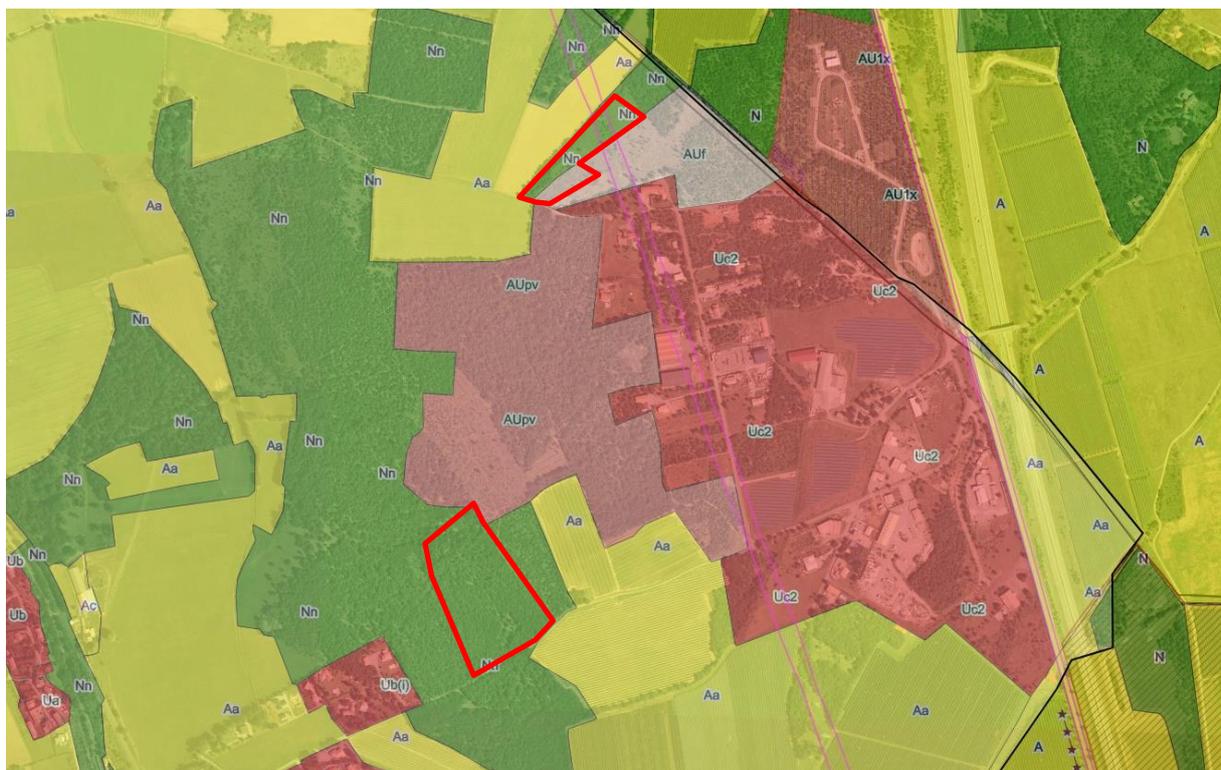


Figure 32 : Extrait du PLU de Mison (Source : [geoportail-urbanisme.gouv.fr](http://geoportail-urbanisme.gouv.fr))

## Partie 4. Synthèse des enjeux

### 1 Synthèse globale des enjeux

	Enjeux milieu physique	Niveau d'enjeu
<b>Topographie</b>	Aire d'étude située sur l'interfluve entre la Durance et le Buëch, pente négligeable orientée vers le sud.	Faible
<b>Géologie</b>	La parcelle concernée est installée sur des formations fluvio-glaciaires.	Faible
<b>Hydrogéologie et eau potable</b>	Aucun cours d'eau sur l'aire d'étude. Projet situé en dehors de tout périmètre de protection des captages. Proximité des installations de l'ASA du canal de Ventavon-Saint Tropez	Faible
<b>Risques naturels</b>	Commune non couverte par un PPR. Aire d'étude principalement concernée par le risque de feu de forêts et de séismes.	Faible
	Enjeux milieu naturel	Niveau d'enjeu
<b>ZNIEFF</b>	L'aire d'étude est située au sein de la ZNIEFF I « Plateaux du Taillas et du Grand Bois ».	Limité
<b>Natura 2000</b>	L'aire d'étude est à 1,3 km du site Natura 2000 "La Durance", et à 2,6 km du site Natura 2000 "Le Buëch".	Faible
<b>SRCE PACA</b>	L'aire d'étude est située hors de tout réservoir de biodiversité ou corridor écologique.	Faible
<b>Zones Humides</b>	L'aire d'étude est située à plusieurs kilomètres de zones humides inscrites à l'inventaire départemental, sans lien possible entre l'aire d'étude et ces zones humides.	Faible
<b>Habitats naturels</b>	Les habitats naturels en présence sont communs et homogènes. Aucun habitat d'intérêt communautaire prioritaire n'a été recensé.	Nul à Limité
<b>Flore</b>	Aucune espèce protégée n'a été relevée sur l'aire d'étude.	Faible
<b>Oiseaux</b>	Présence d'un cortège d'oiseaux classiques pour les milieux en présence.	Limité
<b>Papillons</b>	Présence potentielle et/ou avérée d'un cortège d'espèces classiques et non protégées.	Faible
<b>Mammifères terrestres</b>	Présence avérée du Blaireau, présence potentielle du Chevreuil et du Renard.	Faible
<b>Amphibiens et reptiles</b>	Présence avérée du Lézard vert, présence potentielle du Lézard des murailles. Secteur nettement défavorable aux amphibiens.	Nul à Marqué
<b>Chiroptères</b>	Aucun arbre-gîte présent, mais l'aire d'étude est en marge d'un corridor de déplacement local, avec quelques lisières intéressantes.	Limité à Marqué
	Enjeux paysage et milieu humain	Niveau d'enjeu
<b>Paysage</b>	Le contexte forestier limite les perceptions extérieures depuis l'aire d'étude. Elle est perceptible depuis les sommets alentours. Le projet s'insère dans un contexte anthropisé, avec plusieurs points d'appel visuels voisins.	Limité
<b>Usages et nuisances</b>	Peu de nuisances, quelques circulations d'engins motorisés à proximité.	Faible
<b>Sites inscrits, patrimoine</b>	Aire d'étude à plusieurs kilomètres de sites inscrits et classés, sans co-visibilité.	Faible
<b>Forêts</b>	Aire d'étude comportant des boisements privés.	Faible
<b>PLU</b>	Aire d'étude en zones Nn et AUF du PLU de Mison, sans classement en EBC.	Faible

## 2 Enjeux spécifiques liés au défrichement

D'un **point de vue réglementaire**, les défrichements sont soumis à différents textes réglementaires dont les principaux sont :

- L112-1 du Code Forestier, affirmant le rôle d'intérêt général de la forêt ;
- L341-1 à 10 du Code Forestier, traitant des autorisations de défrichement ;
- R122-2 du Code de l'Environnement, soumettant le cas d'espèce à examen au cas-par-cas.

Dans le cas du projet de **défrichement pour mise en culture**, les défrichements concerneront :

- Une **surface de 6,12 ha** en termes de suppression de la destination forestière des sols ;
- Des abattages au sein d'un **boisement dominé par *Quercus pubescens***, en association çà et là avec *Pinus nigra*. D'une manière générale, les arbres présentent un diamètre de tronc inférieur ou égal à 20 cm, de faible hauteur. Il s'agit d'un habitat naturel très bien représenté à l'échelle de la commune de Mison et de la basse vallée de la Durance et du Büech. Son enjeu de conservation a été jugé faible ;
- Une emprise suffisamment réduite pour ne pas morceler le boisement et isoler les populations faunistiques présentes ;
- Une zone soumise à un aléa de mouvements de terrain jugé faible ;
- Un boisement non utilisé pour les loisirs tels la randonnée ou le VTT.

Eu égard à ces éléments, la **mise en œuvre du projet** ne remettra en cause :

- Ni le **caractère d'intérêt général** de la forêt, en particulier la mise en valeur de ses bois, la biodiversité, les ressources en eau et la lutte contre l'érosion ;
- Ni la **conservation des bois** nécessaires au maintien des terres sur les pentes, à la lutte contre l'érosion, à la protection des ressources en eau, à la salubrité publique, à l'équilibre biologique général et local, et à la protection des personnes.

Enfin, afin **d'accompagner les défrichements et la mise en culture** dans les meilleures conditions, les défrichements font l'objet de **mesures spécifiques** proposées au chapitre suivant.

## Partie 5. Mesures proposées

### 1 Adaptation du calendrier des travaux

Comme présenté dans l'état initial de l'environnement, une avifaune classique mais diversifiée fréquente l'aire d'étude ou ses abords. En cas de travaux précoces, ils pourront entraîner une destruction de nids, voire de nichées.

De plus, l'aire d'étude jouxte un corridor de transit local pour les chiroptères, pouvant être utilisés en période estivale.

Enfin, le Lézard vert *Lacerta bilineata*, espèce non menacée mais protégée au niveau national, est avérée sur l'aire d'étude.

La présente mesure intègre une adaptation du calendrier des travaux aux périodes sensibles pour l'avifaune, les chiroptères et le Lézard vert. Ainsi, les défrichements seront réalisés en dehors de la période de nidification, et en dehors du transit estival des chiroptères et de la reproduction du Lézard vert. Les défrichements pourront être réalisés de septembre à février.

	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Période sensible pour l'avifaune												
Période sensible pour les chiroptères (le gîte hivernal ne concerne pas l'aire d'étude)												
Période sensible pour les reptiles												
Défrichement												

### 2 Prévention des pollutions en phase chantier

Afin de réduire les risques de pollution en phase chantier, les dispositions suivantes devront être respectées.

Les entreprises devront prendre toutes les dispositions nécessaires pour éviter toute pollution. Le stockage des engins et leur remplissage en carburant devra se faire sur une aire étanche. Les produits inflammables seront stockés dans un bac de rétention, et les carburants des engins de chantier devront être stockés dans des cuves double fond. Un matériau absorbant devra être présent dans les engins à moteur, à utiliser dès qu'un polluant est déversé sur le sol. Le matériau devra ensuite être récupéré, et traité dans une filière adaptée.

Il en est de même pour tous les déchets présents sur l'aire d'étude, dont l'incinération est à proscrire : ils seront acheminés en déchèterie.

### 3 Précautions et mesures en faveur du Lézard vert

Le Lézard vert, tout comme le Lézard des murailles, est une espèce capable de fuir devant l'avancée des travaux de défrichement. Cependant, s'agissant d'une espèce protégée, il est nécessaire de garantir l'absence de dommage aux populations présentes.

Ainsi, le risque de destruction d'individu sera rendu négligeable avec la mise en œuvre des précautions suivantes :

- Autour des zones à habitat favorable au Lézard vert, le défrichement sera réalisé exclusivement à la tronçonneuse, afin de laisser le temps aux individus de fuir. Les zones favorables seront balisées au préalable du défrichement par un écologue ;
- Les tas d'épierrement seront déconstruits précautionneusement et remontés en bordure Est de la parcelle 554 ;
- Des hibernaculums seront érigés en bordure Est de la parcelle 554, afin d'offrir aux individus en question un abri hors emprise des travaux. Cet abri pourra avoir la forme d'un tas de bois et/ou de branchage et de déchets de fauche, d'une hauteur de 1,50 m de haut environ. La figure ci-dessous propose une coupe type d'hibernaculum.

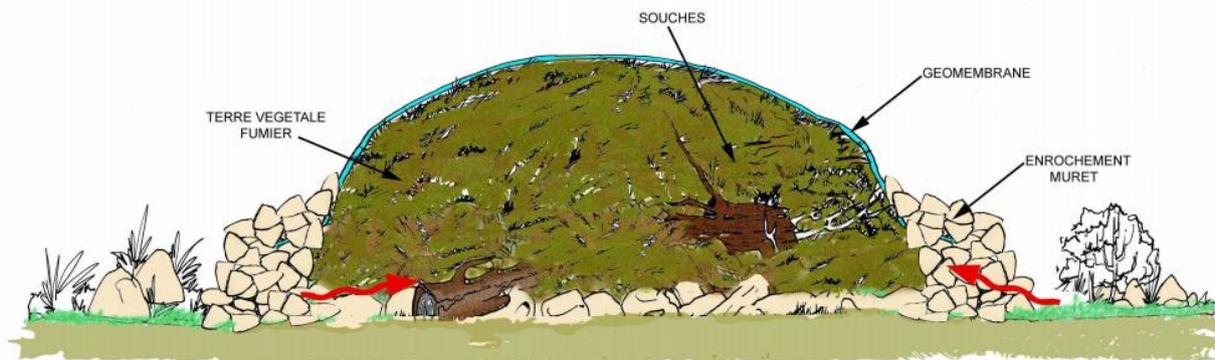


Figure 33 : Schéma de principe d'un hibernaculum (Source : CEREMA)

## 4 Maintien d'une lisière en bordure Est de la parcelle 554

Afin de ne pas morceler le corridor de transit des chiroptères jouxtant le secteur sud de l'aire d'étude, une lisière d'une largeur de 10 mètres sera conservée en bordure Est et sud-est de la parcelle 554. Il est proposé de tendre vers une stratification de cette lisière, en maintenant aussi bien des arbres que des arbustes. L'aménagement de cette lisière sera également réalisé avec l'appui d'un écologue.

Ci-dessous, un schéma présente le principe d'une lisière stratifiée.



Figure 34 : Principe d'une lisière stratifiée (Corporation forestière Forêts Sarine)

L'objectif est d'offrir des zones de transition entre le couvert buissonnant voisin et les cultures en projet. Cet écotone ainsi créé attirera des insectes, et représentera une zone d'alimentation pour les chiroptères.

Cette lisière accueillera également les hibernaculums et les tas d'épierrement reconstruits évoqués plus haut.

La carte en page suivante localise cette lisière et une localisation de principe des tas d'épierrement et hibernaculums.

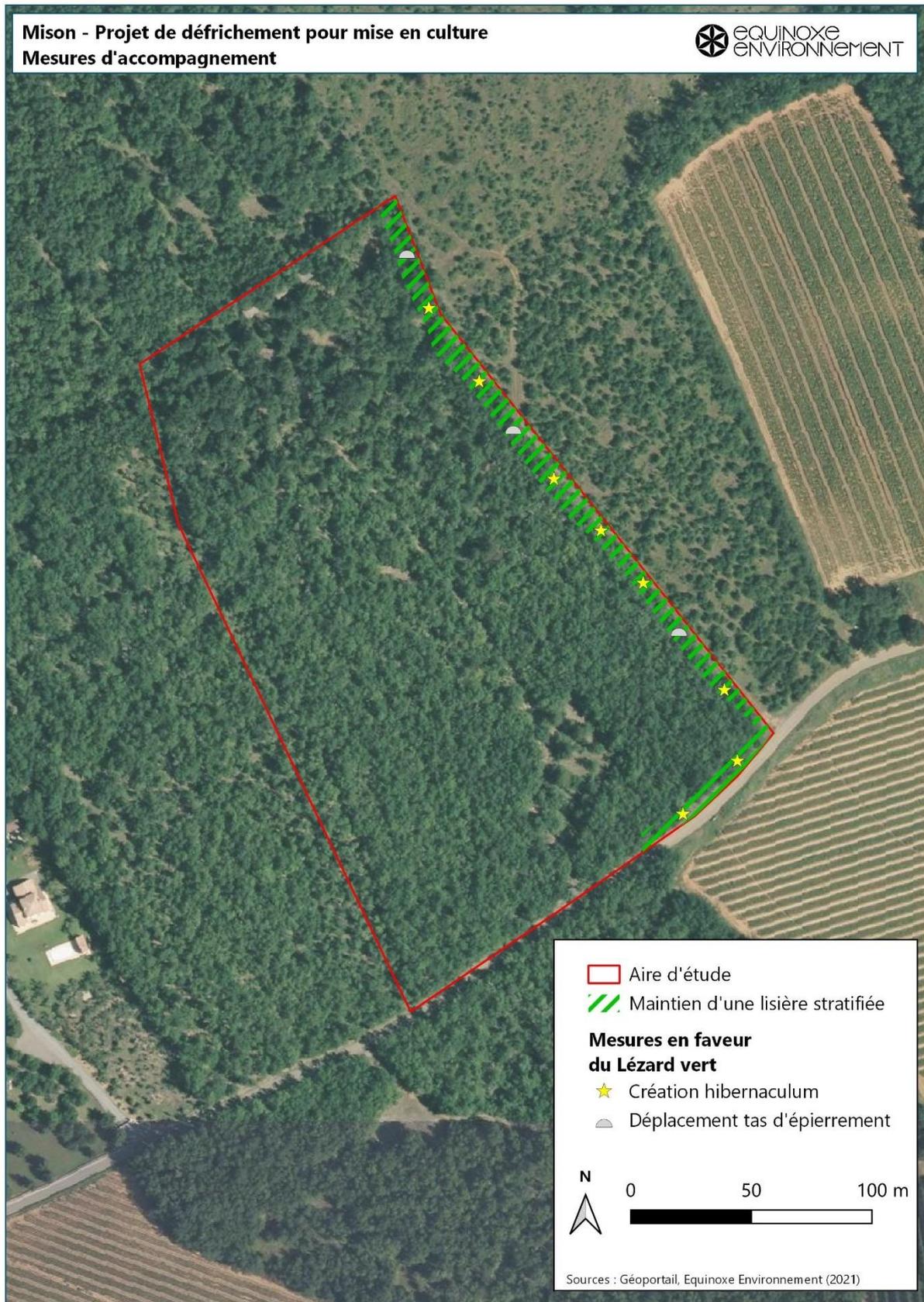


Figure 35 : Mesures d'accompagnement

## Auteur du dossier

---

Le présent dossier a été réalisé par :



**M. Jean-Sébastien BURSTERT**  
**Equinoxe Environnement**  
**Quartier l'Adroit – Le Génépi – 05460 Abriès**  
**contact@equinoxeenvironnement.fr**  
**07.72.35.18.54**  
**www.equinoxeenvironnement.fr**